

**COMUNIDADE ECONOMICA DOS  
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL**

**ECONOMIC COMMUNITY OF  
WEST AFRICAN STATES**



**COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

**ECW/CM /LXXXV/----**  
Original: Anglais

**Date: 21 janvier 2021**

## **QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Par Visioconférence, les 20 et 21 janvier 2021

---

### **PROJET DE RAPPORT**

---

Commission de la CEDEAO  
Par Visioconférence, Janvier 2021

## **I. INTRODUCTION**

1. La quatre-vingt-cinquième session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO s'est tenue par visioconférence, les 20 et 21 janvier 2021.
2. Les États membres suivants étaient représentés :
  - la République du Bénin;
  - le Burkina Faso;
  - la République du Cabo Verde;
  - la République de Côte d'Ivoire;
  - la République de Gambie;
  - la République du Ghana;
  - la République de Guinée ;
  - la République de Guinée-Bissau;
  - la République du Libéria;
  - la République du Mali;
  - la République du Niger;
  - la République fédérale du Nigeria;
  - la République du Sénégal;
  - la République de Sierra Leone; et
  - la République Togolaise.
3. Les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO suivantes étaient également représentées :
  - la Commission de la CEDEAO;
  - le Parlement de la CEDEAO;
  - la Cour de Justice de la Communauté;
  - l'Organisation Ouest-Africaine de la Santé (OOAS);
  - le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA);
  - le Bureau de l'Auditeur Général;
4. La liste des participants est jointe au présent rapport.

## II. SEANCE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution, le Président de la Commission de la CEDEAO, S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU a souhaité la bienvenue aux Ministres et à tous les participants à la 85<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres tenue par visioconférence et salué leur engagement à faire avancer le processus d'intégration régionale dans la CEDEAO.

6. A l'entame de son propos, le Président BROU a formulé des vœux pour une bonne année 2021 en l'endroit des participants ainsi qu'à leurs proches, et souhaité la paix et une prospérité croissante pour chacun des pays de la CEDEAO. Il a également exprimé sa très profonde gratitude à Son Excellence Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, pour son leadership exemplaire dans la conduite des affaires de la Communauté.

7. Le Président BROU a toutefois déploré les difficultés vécues par la région au cours de l'année 2020 dues à la pandémie de la Covid-19 et également salué la mémoire de tous les citoyens de la Communauté qui ont perdu la vie, notamment le Secrétaire Général de la Commission, Dr. Nelson MAGBAGBEOLA décédé le 7 janvier 2021.

8. M. BROU a réitéré le contexte particulièrement difficile du moment, caractérisé par un double défi sanitaire et sécuritaire, et accentué par une deuxième vague de la Covid-19 qui affecte tous les pays de la CEDEAO. Il a indiqué que cette situation offre aux Institutions de la CEDEAO, l'opportunité de faire le point, sur l'état de la Communauté ainsi que sur les différents aspects liés à l'intégration régionale et au fonctionnement de des Institutions, avec un accent sur les réponses possibles à apporter, notamment en ce qui concerne les défis sécuritaires et la question de la vaccination contre la Covid19.

9. Enfin, il a souhaité aux membres du Conseil plein succès dans leurs travaux.

10. La Présidente du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana, S.E. Shirley Ayorkor Botchway, a souhaité la chaleureuse bienvenue à l'ensemble des participants à la quatre-vingt-cinquième session ordinaire du Conseil des Ministres, leur a présenté ses meilleurs vœux de bonne santé et a souhaité que l'année 2021 soit une année fructueuse pour la reprise économique et le développement après la COVID-19.

11. Au nom du Conseil, elle a félicité le Président du Conseil sortant, Son Excellence Kalla Ankourao, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration

africaine et des Nigériens à l'étranger, pour le travail remarquable accompli durant son mandat.

12. La Présidente du Conseil a présenté les sincères condoléances de la CEDEAO aux autorités et aux peuples des Républiques du Ghana, du Mali et du Niger qui ont perdu d'éminentes personnalités, en l'occurrence Son Excellence Jerry John Rawlings, Son Excellence Moussa Traoré, Son Excellence Amadou Toumani Touré, Son Excellence Mamadou Tandja, Son Excellence Soumaila Cissé, Son Excellence Modibo Keita, ainsi que Dr Nelson Magbagbeola, Secrétaire Général de la Commission de la CEDEAO.

13. Son Excellence Ayorkor Botchway a noté que, suite à la recrudescence de la COVID-19 dans le monde et dans la région ouest-africaine, les mesures et initiatives robustes déployées ont permis d'endiguer la pandémie. Elle a donc félicité le Président de la République fédérale du Nigéria, champion de la lutte contre la COVID-19, pour sa capacité à coordonner les mesures initiées au niveau régional.

14. Elle a toutefois indiqué que l'émergence de la deuxième vague fait craindre des difficultés sanitaires, économiques et sociales en 2021 et a exhorté le Conseil à approfondir la réflexion afin de trouver des solutions urgentes, notamment en ce qui concerne la vaccination rapide de nos populations et le renforcement de la résilience de nos pays.

15. La Présidente a salué les efforts importants déployés par l'ensemble des États membres et les institutions de la CEDEAO pour contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région, ce qui permet d'espérer une poursuite dynamique du processus d'intégration en 2021. Sur cette note d'optimisme, la Présidente a déclaré ouverte la quatre-vingt-cinquième session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO et a souhaité aux membres plein succès dans leurs délibérations.

16. Les textes complets des discours prononcés sont annexés au présent rapport.

### **III. ELECTION DU BUREAU**

17. Le Bureau suivant a été élu :

- Président - République du Ghana
- Rapporteurs - République du Cabo Verde  
- République de Gambie  
- République du Niger

#### **IV. ADOPTION DES PROJETS D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL**

18. L'ordre du jour suivant a été adopté après amendements

##### **I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

- Discours du Président de la Commission de la CEDEAO, **S.E. Jean Claude Kassi Brou**
- Allocution d'ouverture de la Présidente du Conseil, **S.E. Shirley Ayorkor Botchway, Ministre des Affaires étrangères et de l'Intégration régionale de la République du Ghana**

##### **II. FIN DE LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE**

- Informations pratiques

##### **III. SESSION À HUIS CLOS**

- Élection du Bureau
- Adoption de l'Ordre du jour et du Programme de travail

##### **POINTS POUR DÉCISION**

- 1) Présentation et examen du Rapport annuel 2020 du Président de la Commission sur l'état de la Communauté ;
- 2) Présentation et examen d'un Mémoire sur la situation actuelle de la pandémie du COVID-19 et l'accès aux vaccins dans la région de la CEDEAO ;
- 3) Présentation de la Situation financière de la Communauté au 30 novembre 2020 ;
- 4) Présentation et examen du Rapport intérimaire 2020 de l'Auditeur Général ;
- 5) Présentation et examen d'un Mémoire sur la demande de la République fédérale d'Allemagne de se voir accorder le statut d'observateur au sein du GIABA ;
- 6) Présentation et examen d'un Mémoire sur l'état de la numérisation des opérations de la Cour de justice de la Communauté de la CEDEAO ;

- 7) Présentation et examen du Rapport de la 39<sup>e</sup> réunion du Comité d'Audit ;
- 8) Présentation et examen du Rapport final de la 28<sup>e</sup> Réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- 9) Présentation et examen de l'état d'avancement des tâches assignées par la 84<sup>e</sup> Session ordinaire du Conseil des ministres ;
- 10) Présentation et examen du projet d'Ordre du jour de la 58<sup>e</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO ;

### **POINTS POUR APPROBATION**

- 11) Présentation du Rapport de la réunion des Ministres du Plan concernant la validation/l'adoption de la Politique de Suivi et Évaluation de la CEDEAO ;
- 12) Présentation et examen d'un Mémoire sur le Rapport de la 21<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée des ministres de la Santé de la CEDEAO ;
- 13) Présentation et examen d'un Mémoire sur la Stratégie régionale de la CEDEAO en matière de lutte contre le VIH, la tuberculose, l'hépatite B&C, et pour la santé et les droits sexuels et génésiques des populations clés ;
- 14) Présentation et examen d'un Mémoire sur la Politique de gouvernance et de protection des données institutionnelles de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé ;
- 15) Présentation et examen d'un Mémoire sur la Cybersécurité et la Stratégie régionale de lutte contre la cybercriminalité ;
- 16) Présentation et examen d'un Mémoire sur la politique régionale de protection des infrastructures critiques ;
- 17) Présentation et examen d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO chargés du Genre, de la Protection féminine et des Droits des enfants sur "la violence sexuelle et la violence liée au genre et les droits des femmes et des jeunes filles dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et au-delà" ;
- 18) Présentation et examen d'un Mémoire sur la réunion conjointe des ministres de la CEDEAO en charge des Mines et des Hydrocarbures concernant :
  - L'Observatoire de la CEDEAO et le Système Régional de Cadastre des géo extractifs ;

- La Base de données et le Système d'information statistique de la CEDEAO sur les géo-extractifs ;
  - Le Cadre régional régissant le développement du contenu local et la Responsabilité sociale des entreprises.
- 19) Présentation et examen d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO en charge de la Coopération transfrontalière, portant sur le Programme 2021 d'appui à la coopération transfrontalière ;
  - 20) Présentation et examen d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO en charge des Migrations sur les politiques migratoires et les instruments de gestion des frontières ;
  - 21) Présentation et examen du rapport de la 11ème réunion des Ministres du Commerce (ECOMOT) et celui de la 3ème réunion du Comité ministériel (tripartite) sur les Listes communes de concessions tarifaires de la CEDEAO, pour la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;

## **POINTS POUR INFORMATION**

- 22) Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de la Vision 2050 de la CEDEAO ;
- 23) Présentation et examen d'un Mémoire sur les candidatures des États membres de la CEDEAO à des postes statutaires internationaux et régionaux ;
- 24) Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de l'audit juricomptable des Institutions de la CEDEAO ;
- 25) Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de la Monnaie unique de la CEDEAO et sur l'évolution du Projet relatif au Système de Paiement ;
- 26) Présentation d'un Mémoire sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- 27) Divers ;
- 28) Adoption du Rapport de la réunion ;
- 29) Motion de remerciements ;

### **30) Cérémonie de clôture.**

19. Une déclaration préliminaire a été lue par M. Albert Flinde, Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'étranger de la République de Côte d'Ivoire, qui a exprimé sa reconnaissance à la République du Ghana pour le soutien apporté en vue d'une élection présidentielle équitable et réussie. Il a informé le Conseil qu'un dialogue politique a été engagé avec tous les autres partis politiques en vue du bon déroulement des prochaines élections législatives prévues en mars 2021.



## V. RESULTATS DES TRAVAUX

### POINTS POUR DECISION

#### Point 1: Présentation et examen du Rapport annuel 2020 du Président de la Commission sur l'état de la Communauté

20. Malgré deux chocs majeurs (Ebola et la crise sécuritaire) la région CEDEAO avait repris le chemin de la croissance (Moyenne sur trois ans de +3,2% en 2019) montrant ainsi sa résilience.

21. Cependant, la pandémie à Coronavirus N-COV 19 (COVID 19) qui a démarré fin 2019 en Chine, a touché la région fin février 2020 et s'est répandue dans tous les pays membres.

22. Au 31 décembre 2020, la CEDEAO enregistre **244 251 cas** soit 9% des cas en Afrique dont **3 263 décès** (1,34%) et **218 607 guéris** (source OOAS)

23. Les autorités de la Communauté se sont mobilisées au plus haut niveau pour prendre des mesures d'urgence sanitaire et économique, fermes et courageuses, en vue de circonscrire la propagation de la pandémie sur le territoire de la CEDEAO (fermeture des frontières, restriction des mouvements, interdiction des regroupements, etc.), de prendre en charge les malades, et de renforcer les capacités des infrastructures de santé en équipements et médicaments cruciaux pour la lutte contre cette maladie.

24. En désignant Son Excellence Muhamadu BUHARI, Président de la République Fédérale du Nigéria, comme Champion de la lutte contre la COVID-19, la Conférence des Chefs d'Etats a démontré sa volonté d'apporter une réponse coordonnée et efficace.

25. Dès le mois de février, avant même l'apparition du premier cas de contamination dans la Région l'Organisation Ouest Africaine de la Santé a mobilisé les Ministres en charge de la Santé des pays membres pour coordonner et harmoniser la réponse sanitaire à la pandémie.

26. La Commission de la CEDEAO et l'OOAS ont pu mobiliser des ressources internes et externes (près de US\$38 millions) en vue d'accroître la disponibilité du matériel et des équipements médicaux nécessaires en mutualisant les commandes.

27. La Communauté a également soutenu l'action des Etats Membres en faveur des populations vulnérables en distribuant des produits alimentaires.

28. Une seconde vague de contamination sévit à nouveau au niveau global et dans la Région, forçant les pays à de nouvelles restrictions. Depuis décembre 2020 plusieurs

vaccins ont été développés et des campagnes vaccinales contre la COVID-19 ont démarré. Les enjeux pour la Région sont i) la disponibilité de doses vaccinales sachant que les pays les plus riches ont anticipé leurs commandes, et ii) les coûts pour des pays à faibles revenus comme ceux de la CEDEAO. La CEDEAO doit donc développer une stratégie régionale pour lever ces deux contraintes et vacciner ses populations (Commission, OOAS).

29. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie de la Région ne sont pas négligeables. Ainsi la CEDEAO a-t-elle terminé l'année 2020 en récession, avec une croissance de -1,7%. Le déficit budgétaire de la Région représentait 5,3% du PIB, et l'inflation s'est globalement élevée à 10,7%, tandis que le ratio d'endettement de la zone atteignait 28,1%. Tous ces indicateurs marquaient une détérioration importante comparée à 2019, justifiant que la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ait décidé d'exempter les Etats membres du respect des critères de convergence en 2020, et de différer la création de la monnaie unique. Ainsi dans le cadre du programme de surveillance multilatérale, un nouveau Pacte de Convergence et une nouvelle feuille de route seront proposés aux Chefs d'Etat et de Gouvernement en 2021.

30. En ce qui concerne le secteur réel, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et de la production mondiale, a entraîné des baisses importantes des exportations des pays membres, tant en quantité qu'en valeur. Les secteurs du Tourisme et des Transports ont été fortement impactés par la fermeture des frontières et la baisse drastique du nombre de voyageurs, affectant négativement les économies des pays qui en dépendent.

31. Sur le plan politique, les Institutions de la CEDEAO ont accompagné sept (07) pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Niger et Togo) qui ont organisé des élections générales présidentielles et législatives. Ces scrutins ont confirmé l'ancrage de la démocratie dans notre Région, même si les efforts doivent se poursuivre pour améliorer la conduite des processus électoraux.

32. Des missions techniques et de haut-niveau ont été conduites pour des actions de Médiation en Guinée-Bissau et au Mali où le Président en exercice de la Conférence a nommé S.E. Goodluck Johnathan, ancien Président de la République Fédérale du Nigéria, comme Envoyé Spécial et Médiateur.

33. Au plan sécuritaire, la CEDEAO reste confrontée au péril terroriste qui sévit principalement au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nord-Est du Nigéria, avec pour conséquences de nombreuses pertes civiles et militaires, et un accroissement significatif des personnes déplacées.

34. En 2020, la CEDEAO s'est dotée d'un plan d'actions 2020-2024 pour lutter contre ce fléau. Les Etats Membres ont été invités à réaffirmer leur engagement à mettre en œuvre le plan d'action et assurer son financement. Certains pays ont déjà annoncé leur.

35. La mission des forces en attente en Guinée-Bissau (ECOMIB) s'est achevée, tandis que celles postées en Gambie (ECOMIG) ont vu leur mission prorogée pour être progressivement transformée en Force de Police.

36. Au niveau de la dynamisation des échanges, la Commission a finalisé les actes permettant aux pays membres de la CEDEAO d'intégrer la Zone de Libre Echange Continentale d'Afrique (ZLECAf) dont le Secrétariat est à Accra, Ghana, et qui est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

37. Au cours de cette année difficile, les institutions de la CEDEAO ont travaillé de concert pour apporter aux Etats Membres de la Communauté l'appui nécessaire pour faire face dans les meilleurs délais aux défis émergents, afin de préserver les acquis de l'Intégration Régionale, notamment en matière de libre circulation des personnes et des biens, et de développement d'infrastructures. Compte tenu des fortes contraintes financières et logistiques découlant des restrictions liées à la pandémie, la Commission de la CEDEAO s'est réorganisée pour poursuivre de manière virtuelle l'exécution des projets et programmes prioritaires.

38. Bien que les activités de la Commission aient été fortement ralenties par la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre des projets et programmes prioritaires a été privilégiée dès la réouverture des frontières.

39. Les discussions engagées dans le cadre de l'Union douanière ont permis aux pays membres de la CEDEAO d'intégrer la Zone de Libre Echange Continentale Africaine avant son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

40. Dans le domaine agricole, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du programme ECOWAP 2025 et mobilisé des ressources pour l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques. Un financement de 493 Millions de dollars EU a été mobilisé pour la résilience des systèmes agro-alimentaires en Afrique de l'Ouest.

41. Dans les secteurs des Infrastructures et de l'Energie, la préparation des grands projets d'intégration s'est poursuivie. Le poste frontière juxtaposé de la route entre le Nigéria et le Cameroun a été remis à la Commission de la CEDEAO et les études de faisabilité du Corridor Abidjan-Lagos se poursuivent. Les travaux d'interconnexion des réseaux électriques se sont poursuivis et la construction du Centre d'Information et de Coordination du WAPP sera achevé en 2021, ce qui permettra le lancement du marché régional de l'électricité en 2021, lequel est soutenu par un financement de 300 Millions de dollars EU de la Banque Mondiale. Des directives importantes ont également été

prises pour l'harmonisation des spécifications des carburants de véhicules, les limites d'émissions de gaz et de particules des véhicules et des cycles, ainsi qu'une stratégie régionale pour la promotion du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) comme source de combustible domestique. En ce qui concerne les télécommunications et les technologies de l'Information, une Stratégie régionale de lutte contre la cybercriminalité a été adoptée.

42. Dans le domaine de l'éducation le nouveau programme ECOWAS Nnamdi Azikiwe Academic Mobility Scheme (ENAAMS) a été préparé et sera lancé en 2021 en offrant des expériences pratiques aux jeunes apprenants

43. Sur le plan humanitaire, la solidarité de la CEDEAO s'est exprimée envers les populations par la mobilisation et la distribution de vivres et non-vivres dans le cadre d'une assistance d'urgence. Les efforts d'assistance aux femmes et aux jeunes filles rurales dans le cadre de la lutte contre les fistules obstétricales ont été maintenus.

44. Des projets institutionnels importants se sont poursuivis, et en particulier la préparation de la Vision 2050, la formulation d'une Politique de Suivi Evaluation, et le programme de développement du Capital Humain. Au niveau de la Gestion des Ressources Humaines, l'audit de compétences du personnel et la révision du Règlement du personnel sont en cours de finalisation. Sur le Plan financier, les comptes des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 ont été audités sans réserve. Les Etats Membres ont été invités à s'acquitter des montants effectivement dus au titre du prélèvement Communautaire de l'année 2020.

45. Les autres institutions de la CEDEAO se sont elles aussi adaptées aux défis de leur environnement pendant la pandémie de COVID-19. La 5e législature a été installée, et SEM. Sidie Mohamed Tunis a été élu en qualité de Président du Parlement. Les Comités Conjointes ont statué sur des sujets majeurs pour la Communauté (AfCFTA, Sécurité alimentaire, Production agricole, Lutte contre la COVID 19, utilisation des TIC pour l'enseignement à distance et la formation. Le Parlement a conduit des missions d'observation des élections dans 5 pays et organisé un Forum interparlementaire sur les TIC.

46. Bien qu'ayant dû arrêter de siéger, la Cour de Justice a conduit virtuellement ses audiences et rempli sa mission.

47. Le GIABA a fait approuver les Rapports d'Évaluations Mutuelles du Bénin et de la Sierra Leone, et poursuivi l'assistance technique aux Etats.

48. Au terme de cette année atypique, le Président a tenu, au nom de la Commission de la CEDEAO, à remercier l'ensemble de ses partenaires pour leur appui constant et les excellentes relations entretenues avec la Communauté, et les Etats Membres pour

leur engagement envers l'intégration régionale, pour le développement de nos pays et le mieux-être de nos populations.

49. Le Conseil a félicité le Président de la Commission pour la qualité du rapport présenté ainsi que pour les progrès réalisés par les institutions communautaires malgré les défis auxquels la région est confrontée dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le Conseil a ensuite adopté le rapport annuel 2020 et les recommandations qu'il contient. Il a également demandé à la Commission de la CEDEAO de veiller à la mise en œuvre diligente des recommandations et a réaffirmé sa détermination à soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme dans la région, en particulier au Sahel.

## **Point 2: Présentation et examen d'un Mémorandum sur la situation actuelle de la pandémie de COVID-19 et l'accès aux vaccins dans l'espace CEDEAO**

50. Dans ce mémorandum présenté par le Directeur Général de l'OOAS, le Professeur Stanley Okolo, le Conseil a été informé de l'évolution de la pandémie de COVID-19 dans la région. Au 14 janvier 2021, soit quarante-six (46) semaines après la confirmation du premier cas à Lagos, au Nigeria, la région a enregistré un total cumulé de 275.299 cas déclarés, 237.767 cas guéris et 3.568 décès. 91% de ces cas se situaient dans huit États membres, à savoir le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, la Guinée, le Cabo-Verde, le Burkina Faso et le Mali. La région connaît actuellement une deuxième vague de la pandémie, avec des niveaux de transmission bien plus élevés que lors de la première vague, mais sans une augmentation apparente des taux de mortalité.

51. En vue de contenir la pandémie, les États membres et l'OOAS, en collaboration avec les partenaires, ont mis en œuvre des stratégies de réponse adaptative sur plusieurs fronts. La prévention de l'infection par le respect par le public de mesures non pharmaceutiques telles que le lavage des mains, le port de masques et la distanciation sociale, demeure indispensable au succès des efforts de réponse.

52. Au niveau régional, l'OOAS continue de jouer un rôle de premier plan dans la coordination, la collaboration et la communication entre les États membres et avec les partenaires, la mobilisation des ressources et la fourniture de matériel médical essentiel, le renforcement des capacités en ligne et les conseils techniques du personnel intégré de l'OOAS. L'OOAS a également mis en place un groupe de travail multidisciplinaire sur la COVID-19, chargé d'élaborer des stratégies pour l'accès à court terme de la région aux vaccins anti-COVID et la production régionale de ces vaccins à moyen et à long termes. Les principaux partenaires qui ont apporté un soutien financier et/ou technique à la CEDEAO et à l'OOAS dans le cadre de la réponse à la COVID-19 ont été salués dans le rapport. Le Champion de la CEDEAO dans la lutte contre la COVID-19, S.E. le Président Muhammadu Buhari du Nigeria, a fourni un soutien logistique sous forme de

stockage gratuit en entrepôt et de mise à disposition d'avions pour la distribution de matériel médical essentiel aux États membres.

53. S'agissant de la question des vaccins anti-Covid, le Conseil a été informé des différents échantillons de vaccins qui ont reçu une licence d'utilisation d'urgence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou de la Food and Drug Administration des États-Unis, et de ceux qui ont terminé les essais cliniques complets et sont en attente de licence. Suivant la recommandation de l'OMS, la région devrait viser à vacciner au moins 50 % de notre population, la priorité étant accordée aux travailleurs sanitaires de première ligne (3 % de la population), aux personnes âgées de plus de 60 ans (7 %), aux adultes souffrant de comorbidités (15 %) et au personnel des services essentiels (25 %). Tous les États membres de la CEDEAO ont adhéré à la facilité mondiale COVAX, qui est hébergée par l'alliance GAVI et qui devrait fournir des vaccins gratuits à 20 % de la population cible dans 92 pays à faible et moyen revenus, à partir du premier trimestre 2021. Étant donné que la plupart des vaccins actuels nécessitent deux doses, il incombe à la région de garantir et de financer, dans les 6 à 9 mois à venir, environ 240 millions de doses de vaccins nécessaires aux 30 % restants de notre population, pour un coût minimum indicatif d'environ 900 millions de dollars US pour les vaccins uniquement.

54. Le Conseil a été invité à approuver les recommandations suivantes :

- (a) Les États membres devraient s'engager à nouveau en faveur de la solidarité régionale et du principe de coordination, de collaboration et de communication, et tous les fonds COVID-19 non utilisés à l'OOAS devraient être reportés sur le budget prévu pour répondre à la COVID-19 au cours de l'année 2021 ;
- (b) Les États membres devraient approuver le Protocole harmonisé de la CEDEAO, relatif à la circulation transfrontalière des personnes et des biens pendant la pandémie, et fixer le coût du "**test PCR COVID-19 pour les déplacements dans la région**" à 50 \$, ainsi qu'il a été convenu par le Comité ministériel de coordination des questions de santé ;
- (c) La région devrait utiliser une approche d'achat groupé des vaccins anti-COVID, et la Commission de la CEDEAO devrait mettre en place un Fonds renouvelable pour les vaccins, et les gouvernements nationaux, les banques de développement, le secteur privé et les partenaires devraient être invités à y contribuer. Ce fonds servira à garantir la disponibilité des vaccins anti-COVID dans la région, par un approvisionnement commun à court terme et une fabrication régionale à moyen et long termes.

- (d) La Commission de la CEDEAO et l'OOAS, en collaboration avec les États membres, devraient diriger le processus d'approvisionnement de 240 millions de doses de vaccins, de préférence ceux approuvés par l'OMS, à travers des démarches directes et collaboratives auprès des fabricants, des partenaires et des gouvernements étrangers amis qui pourraient être disposés à vendre des doses supplémentaires qu'ils auraient préalablement acquises. La Communauté devrait utiliser les services de la Plateforme harmonisée de la CEDEAO pour l'enregistrement des médicaments, dirigée par les Agences nationales d'enregistrement des médicaments du Burkina Faso, du Ghana et du Nigeria, pour garantir l'enregistrement de ces vaccins dans les États membres dans les 14 jours suivant leur mise à disposition.
- (e) Il conviendrait de mettre en place, immédiatement après la 58<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, un Groupe de travail des donateurs sur la COVID-19, chargé d'entreprendre la campagne de collecte de fonds, et de nommer d'éminents citoyens ouest-africains fortunés, comme champions de l'investissement pour soutenir la campagne de collecte de fonds.

55. Suite aux discussions, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations qui y sont contenues.

### **Point 3 : Présentation de la Situation financière de la Communauté au 30 novembre 2020**

56. La Commission a présenté le rapport portant sur la situation financière de la Communauté au 30 novembre 2020. Elle a rappelé à ce titre que le Conseil des ministres, lors de sa 83<sup>ème</sup> session ordinaire tenue du 17 au 19 décembre 2019 à Abuja, avait approuvé en faveur des institutions de la CEDEAO, pour le compte de l'exercice 2020, un budget s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 399.499.261 UC.

57. Compte tenu des effets négatifs de la Covid-19 sur la mobilisation des recettes liées au Prélèvement communautaire, ce budget a été révisé à la baisse (-6,5%), pour s'établir à 373.656.465 UC, lors de la 84<sup>ème</sup> session du Conseil des ministres tenue les 4 et 5 septembre 2020 à Niamey, en République du Niger. Ladite révision avait concerné la rubrique "Prélèvement communautaire" dont la dotation a fait l'objet d'une réduction de 11,7% pour passer à 195 110 302 UC, contre un

montant initial de 220 953 098 UC, et la rubrique relative aux Dépenses des Institutions, qui a subi une réduction de 7,5% pour en ramener le montant à 318 562 741 UC, contre 344 405 537 UC auparavant.

**Tableau 1. Budget approuvé 2020 de la CEDEAO par rapport au budget révisé**

DESCRIPTION	Budget approuvé		Budget révisé	
	En UC	En %	En UC	En %
<b>RECETTES</b>	<b>399 499 261</b>	<b>100,0%</b>	<b>373 656 465</b>	<b>100,0%</b>
Prélèvement communautaire	220 953 098	55,3%	195 110 302	52,2%
Réserves	0	0,0%	0	0,0%
Arriérés liés au Prélèvement communautaire	60 894 454	15,2%	60 894 454	16,3%
Arriérés de contributions	1 768 710	0,4%	1 768 710	0,5%
Autres Recettes	179 545	0,0%	179 545	0,0%
Financements extérieurs	115 703 454	29,0%	115 703 454	31,0%
<b>DEPENSES</b>	<b>399 499 261</b>	<b>100,0%</b>	<b>373 656 465</b>	<b>100,0%</b>
Institutions	344 405 537	86,2%	318 562 741	85,3%
Obligations statutaires	11 307 660	2,8%	11 307 660	3,0%
Programmes spéciaux et Interventions dans les Etats membres	12 050 322	3,0%	12 050 322	3,2%
Paix et Sécurité	31 735 742	7,9%	31 735 742	8,5%

58. Du point de vue de la composition, les recettes provenant du prélèvement communautaire demeurent la principale source de financement de la CEDEAO, représentant 68,5% du budget révisé. En ce qui concerne les dépenses, la part la plus importante (85,3%) continue d'être réservée aux Institutions.

59. La Commission a également indiqué qu'au 30 novembre 2020, un montant total de 212 486 290 UC avait été mobilisé, soit un taux de mobilisation de 56,9%, se décomposant comme suit :

- (i) 71.095.885 UC au titre du prélèvement communautaire reçu de tous les Etats membres (à l'exception du Cabo Verde et du Nigeria), soit un taux de mobilisation de 42,3% ;
- (ii) 44.674.062UC représentant des financements extérieurs en faveur de la Commission (30.308.168 UC), de l'OOAS (14.200.832 (UC) et du GIABA (165.062 UC).



- (iii) 328.182 UC au titre des Autres Recettes, ce qui correspond à un taux de mobilisation de 182,8%.

**Tableau 2 : Exécution du Budget révisé**

DESCRIPTION	Budget révisé		
	Prévisions	Exécution	Taux de mobilisation
<b>RECETTES</b>	<b>373 656 465</b>	<b>228 360 023</b>	<b>61,1%</b>
Prélèvement communautaire	195 110 302	71 095 885	36,4%
Réserves	0	96 388 161	
Arriérés liés au Prélèvement communautaire	60 894 454	0	0,0%
Arriérés de contributions	1 768 710	0	0,0%
Autres Recettes	179 545	328 182	182,8%
Financements extérieurs	115 703 454	60 547 795	52,3%
<b>DEPENSES</b>	<b>373 656 465</b>	<b>104 575 192</b>	<b>28,0%</b>
Institutions	318 562 741	98 781 930	31,0%
Obligations statutaires	11 307 660	1 223 371	10,8%
Programmes spéciaux et Interventions dans les Etats membres	12 050 322	0	0,0%
Paix et Sécurité	31 735 742	4 569 891	14,4%
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>123 784 831</b>	

60. En ce qui concerne les dépenses, il a été enregistré un montant correspondant seulement à 28,0% des prévisions, à savoir 104 575 192 UC, contre une dotation de 373 656 465 UC, sur lesquelles 98 781 930 UC ont été consacrées aux Institutions, 1 223 371 UC aux Obligations statutaires et 4 569 891 à la Paix et la Sécurité.

61. Le rapport a également mis en exergue la capacité d'absorption des institutions (dépenses réelles par rapport aux recettes réelles). Les détails sont les suivants :

**Tableau 3: Taux d'exécution du budget 2020 révisé des institutions**

INSTITUTIONS	RECETTES	DEPENSES
<b>Commission</b>	35,1%	27,4%
<b>Parlement</b>	29,0%	42,8%
<b>Cour</b>	62,1%	61,7%
<b>OOAS</b>	45,5%	31,4%
<b>GIABA</b>	60,0%	44,2%

<b>Auditeur Général</b>	20,5%	20,5%
-------------------------	-------	-------

62. Après avoir fourni des éclaircissements, la Commission a assuré le Conseil que les chiffres relatifs aux recettes du prélèvement communautaire seraient harmonisés et que les missions de haut niveau correspondantes seraient déployées dès que les restrictions imposées par la pandémie s'atténueraient.

**Point 4: Présentation et examen du Rapport intérimaire 2020 de l’Auditeur général**

63. L’Auditeur général a présenté son rapport semestriel 2020 à la 85<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres, conformément aux dispositions du Règlement CREG/17/2017 portant création de son Bureau. Ledit rapport comporte deux parties (A et B).

64. La Partie A contient une synthèse des observations de l’ensemble des missions d’audit, d’inspection et d’investigation effectuées dans les institutions, les agences et les bureaux de représentation du Président, à l’exception du PPDU et de l’ARAA, aboutissant à la formulation d’une **opinion globale d’audit d’assurance limitée**. S’agissant de l’exposition aux risques à l’échelle communautaire, le rapport fait état d’un nombre élevé de non-conformité avec les lois et règlements de la Communauté, pour lesquels des mesures correctives urgentes doivent être mises en œuvre par les responsables. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations, l’Auditeur général a souligné les progrès enregistrés par le Centre de la CEDEAO pour les énergies renouvelables et l’efficacité énergétique (CEREEC) en matière d’amélioration de la conformité avec les actes additionnels, les directives et règlements de la Communauté, ainsi qu’en matière d’évaluation des risques et d’efficacité et d’efficience des opérations et des contrôles.

65. Par ailleurs, l’Auditeur général a fait le point sur le transfert des responsabilités de contrôle à la haute Direction. A ce sujet, il a informé le Conseil qu’en 2019, il avait été procédé au transfert de trois (3) fonctions de contrôle sur un total de seize (16), avec des recommandations spécifiques adressées à la Direction pour faciliter le transfert de l’intégralité des fonctions. Pour la prise en charge de la fonction de contrôle par la Direction, l’Auditeur général a présenté un calendrier de transfert progressif jusqu’au 30 juin 2021, date que le Conseil avait approuvée lors de sa 84<sup>ème</sup> session. En outre, l’Auditeur général a souligné la nécessité pour la Direction de veiller à la mise en

application des directives du Conseil relatives notamment au recrutement urgent des membres du personnel du Bureau de l'Auditeur général, ainsi que d'agents devant occuper des postes essentiels au sein des institutions, des bureaux et agences, notamment dans les départements des Finances, de l'Administration générale et des Conférences, des Ressources humaines ainsi que l'ARCC et la CEREEC, outre l'Autorité régionale de la Concurrence et le CEREEC . Il a également insisté sur la nécessité d'accélérer le processus de recrutement à des postes clés à l'OOAS, en particulier au Centre régional de surveillance et de contrôle des maladies (CRSCM).

66. La Partie B du rapport est consacrée aux revenus et dépenses, aux arriérés au titre du prélèvement communautaire et des contributions, aux tendances financières, ainsi qu'à une analyse des effectifs de la Commission. Il en ressort, en ce qui concerne les Revenus et Dépenses, que le montant des recettes enregistrées représente 17% de la dotation budgétaire prévue, la part la plus importante provenant du prélèvement communautaire, tandis que le taux d'exécution des dépenses représente 13% du budget prévu. Toutefois, par rapport aux soldes de trésorerie à l'ouverture et aux recettes perçues au titre du prélèvement communautaire, le taux d'exécution des dépenses est de 49%. Cela montre qu'avec un niveau plus élevé de recettes du prélèvement communautaire, l'on peut s'attendre à un taux plus élevé d'exécution des dépenses. L'Auditeur général a expliqué que la performance plutôt faible enregistrée au premier semestre est largement attribuable à l'impact de la pandémie de Covid-19, qui a conduit à la suspension de plusieurs programmes, à la baisse du niveau des paiements au titre du prélèvement communautaire et des économies réalisées sur les réunions tenues en mode virtuel plutôt que présentiel.

67. S'agissant des effectifs, le rapport fournit des indications sur la représentation par pays, sur l'équilibre homme-femme, outre une analyse de l'âge du personnel. Le ratio homme-femme est de 72:28, contre 70:30 à la BAD, ce qui montre qu'un effort a été fait dans la bonne direction. Une recommandation a été faite pour que, dans le cadre du recrutement, l'accent soit mis sur la tranche d'âge des 20-29 ans et sur la promotion au grade P1 d'agents de la catégorie G particulièrement brillants, conformément aux dispositions du Règlement du personnel.

68. Le Conseil a examiné et approuvé le rapport de l'Auditeur général, puis a donné les instructions suivantes à la Commission :

- i. Veiller à la mise en œuvre, avant la fin décembre 2021, de l'ensemble des directives édictées lors des sessions du Conseil de 2018, 2019 et 2020.

- ii. Veiller au respect des actes additionnels, directives et règlements en vigueur, avant la fin septembre 2021. Un renforcement des capacités pourrait s'avérer nécessaire à ce niveau, ainsi que le recours à un système de récompense et de sanction, afin de motiver le personnel à tous les niveaux.
- iii. Avec la collaboration du Bureau de l'Auditeur général, assumer la responsabilité de la gestion de la fonction de contrôle, au plus tard à la fin juin 2021.
- iv. Avec la collaboration du Bureau de l'Auditeur général, veiller à la mise en œuvre de la directive du Conseil relative à la mise en place d'une Division Conformité à posteriori dotée de toutes les ressources nécessaires et d'un effectif de quatre (4) agents, pour prendre en main la gestion de la fonction de contrôle, au plus tard à la fin juin 2021.

69. En réponse à des demandes d'éclaircissement du Conseil portant sur des questions de recrutement et d'audit des compétences, la Commission a indiqué que la pandémie de Covid-19 a eu des incidences sur toutes les mesures prévues dans ce cadre. Elle a également donné au Conseil l'assurance que les recrutements urgents et critiques se poursuivront pour le Bureau de l'Auditeur général, la Division des Conférences, l'ARCC, l'OOAS, les Services linguistiques, les Services d'Approvisionnement et l'Autorité régionale de la Concurrence, le département des Finances et le CEREEC, tandis que pour les autres postes, le processus sera suspendu jusqu'à l'achèvement de l'audit des compétences, en février 2021.

70. Le Conseil a ensuite adopté le rapport intérimaire 2020 de l'Auditeur général, ainsi que les recommandations qu'il contient.

#### **Point 5: Présentation et examen du Rapport de la 39e réunion du Comité d'Audit**

71. Monsieur Aharh-Kpessou Mongo, Président du Comité d'audit a présenté le rapport de synthèse des quarantième, quarante-et-unième et quarante-deuxième réunions du comité d'audit.

72. Les principaux points suivants ont été discutés :

- a) L'état d'exécution du budget 2020 du Bureau de l'Auditeur Général ;
- b) Le projet de budget 2021 du Bureau du l'Auditeur Général ;
- c) Le rapport mi-parcours 2020 de l'Auditeur Général ;
- d) Le renouvellement du contrat du Commissaire aux Comptes pour l'audit des états financiers 2020 et 2021 ;

- e) Les états financiers de l'ARREC pour les exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 ;
- f) L'état de la mise en œuvre des recommandations des audits effectués par le Commissaire aux Comptes et le bureau de l'Auditeur Général dans les Institutions et Agences ;
- g) Le Rapport d'audit de la Représentation Permanente de la CEDEAO en Gambie et de l'ECOMIG ;
- h) Les recommandations du Comité d'Audit au Conseil des Ministres.

73. A l'issue de la présentation, le Comité d'Audit a fait les recommandations suivantes pour les recommandations du Conseil des Ministres à l'Autorité des Chefs d'Etats pour adoption :

- a. Instruire le Management de finaliser sans délai et au plus tard en avril 2021, le processus de recrutement en vue de doter le Bureau de l'Auditeur Général du personnel adéquat. Il convient de rappeler que le Conseil des Ministres a donné des directives inconditionnelles au Management pour le recrutement du personnel pour le BAG nouvellement créé en juillet 2018. Plus de deux (2) ans plus tard aucun recrutement n'a été effectué ;
- b. Instruire le Management de finaliser sans délai et au plus tard en juin 2021, le processus de recrutement en vue de doter le Département des Finances, de l'Administration et des Ressources Humaines, du personnel adéquat, nécessaire et suffisant afin d'assurer le bon fonctionnement de toutes les Institutions et Agences de la CEDEAO.
- c. Instruire le Management de mettre en œuvre toutes les directives contenues dans les rapports des 83<sup>ème</sup> et 84<sup>ème</sup> sessions du Conseil des Ministres relatives au transfert des activités de contrôle ;
- d. Instruire le Management à préparer un document de politique sur « le genre et la jeunesse » afin de faciliter l'intégration des femmes et des jeunes au sein de la CEDEAO ;
- e. Adopter le projet de budget 2021 du Bureau de l'Auditeur Général ;
- f. Approuver les états financiers des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 de l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- g. Approuver le renouvellement du contrat de PriceWaterhouseCoopers (PwC) Ghana pour une dernière période de deux ans pour lui permettre d'effectuer les

audits des états financiers des exercices 2020 et 2021 des Institutions et Agences de la CEDEAO, ce qui portera la durée totale de son mandat à six (6) ans conformément à l'article 75 du traité révisé ;

- h. Prendre acte des Rapports d'Audit du cabinet DELOITTE Nigéria et instruire les structures concernées, à savoir, la Représentation Permanente de la CEDEAO en Gambie et l'ECOMIG à entamer sans délai la mise en œuvre des recommandations dudit Cabinet ;
- i. Approuver le rapport à mi-parcours 2020 du Bureau de l'Auditeur Général.

74. Le Conseil a félicité le Comité d'audit pour la qualité du rapport et l'a ensuite adopté ainsi que les recommandations qu'il contient.

**Point 6: Présentation et examen d'un mémorandum sur la demande formulée par la République fédérale d'Allemagne en vue de l'obtention du statut d'observateur au sein du GIABA**

75. Monsieur Ogbeni Rauf AREGBESOLA, Ministre de l'Intérieur de la République Fédérale du Nigéria et Président de la 22<sup>ème</sup> session du Comité Ministériel du GIABA (CMG) a présenté au Conseil le mémorandum portant requête du statut d'observateur de la République Fédérale d'Allemagne au GIABA, ce qui est conforme à l'Article 5 des Statuts du GIABA.

76. Le Ministre a souligné les atouts économiques de l'Allemagne, ainsi que ses efforts en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), en tant que membre fondateur du Groupe d'Action Financière (GAFI) et Présidente en exercice du GAFI pour la seconde fois, l'assistance apportée aux États membres du GIABA à travers la GIZ, ainsi que les bénéfices attendus de son statut d'observateur, notamment sa coopération avec le GIABA et les États membres sur les questions de LBC/FT, notamment les processus d'évaluation mutuelle, les discussions techniques sur les rapports d'évaluation mutuelle, l'échange d'informations et d'expertise, ainsi que la fourniture d'une assistance technique ciblée.

77. Le Conseil a endossé ledit mémorandum et l'a recommandé à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour adoption.

**Point 7: Présentation et examen du Mémorandum sur l'état d'avancement de la numérisation des opérations de la Cour de Justice de la Communauté**

78. Le Président de la Cour de justice de la Communauté a fait une présentation sur l'état d'avancement de la numérisation des opérations de la Cour et les prochaines étapes nécessitant l'approbation du Conseil des ministres. Il a indiqué qu'un montant de 345.126 \$ US avait été investi dans l'acquisition de matériel informatique pour la numérisation des sessions et des opérations de la Cour.

79. En vue de permettre à la Cour de bénéficier pleinement de l'investissement dans le projet de numérisation, et particulièrement dans le souci d'accélérer le processus de jugement des affaires et de réduire les coûts de fonctionnement et les frais juridiques, une approbation est demandée pour (i) l'acquisition de matériel informatique supplémentaire, (ii) l'utilisation de services informatiques externes, et (iii) la modification de l'organigramme approuvé en vue du déplacement de deux postes de personnel juridique vers des postes de personnel informatique.

80. Suite à des débats exhaustifs, le Conseil a félicité la Cour pour les efforts engagés en vue de la numérisation de ses opérations judiciaires. Toutefois, en ce qui concerne le recrutement de deux agents supplémentaires à des postes d'informaticiens qui ne figurent pas à l'origine dans l'organigramme approuvé, le Conseil a reporté la demande jusqu'à la conclusion de l'audit des compétences du personnel. Le Conseil a en outre invité la Cour à utiliser ses trois informaticiens dans l'actuel organigramme approuvé, en attendant le recrutement d'agents supplémentaires, étant donné que la question de l'adaptation de l'organigramme devrait être traitée de manière globale afin d'inclure l'ensemble des institutions et agences spécialisées de la Communauté.

#### **Point 8: Présentation et examen du Rapport final de la 28e réunion du Comité de l'Administration et des Finances**

81. Le rapport final de la 28e réunion du CAF a été présenté par M. Mohammed Nurudeen Ismaila qui a présidé la réunion. Le rapport a porté sur les points suivants :

- ❖ Présentation et examen de l'état de mise en œuvre des tâches assignées aux Institutions de la Communauté par la 27<sup>ème</sup> réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- ❖ Présentation et examen du Rapport annuel sur la Performance des Institutions de la Communauté : janvier à septembre 2020 ;

- ❖ Présentation et examen du Rapport sur la Situation financière de la Communauté ;
- ❖ Présentation et examen du Rapport sur le Prélèvement communautaire ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire sur la révision de la rémunération des Eminentes Personnalités ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire sur l'Exécution du Budget 2020 révisé ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire relatif à la création de quatre (4) postes pour le Programme régional d'aménagement intégré du massif du Fouta Djallon ;
- ❖ Présentation et examen du projet de Budget consolidé 2021 des institutions de la CEDEAO ;
- ❖ Présentation du Rapport intermédiaire 2020 de l'Auditeur Général ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire faisant le point sur le déroulement des interviews d'agents de catégorie G par le Panel spécial ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire sur la Conversion du statut d'agents contractuels en agents permanents ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire sur l'état d'avancement de l'Audit des compétences du personnel ;
- ❖ Présentation et examen d'un Mémoire sur la situation des recrutements ;
- ❖ Plaidoyer en faveur de l'harmonisation des tests et des frais concernant la Covid-19 dans l'espace CEDEAO.

82. À l'issue de la présentation et des délibérations qui s'en sont suivies, le Conseil a adopté le rapport et toutes les recommandations qui y sont contenues. Il a également félicité le Président de la Commission pour la suspension de l'exercice de recrutement dans toutes les institutions en attendant la conclusion et la mise en œuvre du rapport d'audit des compétences du personnel. Le Conseil a approuvé ce qui suit :



- a. La révision de la rémunération des personnes éminentes comme suit :
- i. Un montant forfaitaire de 3.000 USD par mission et un per diem de 1.500 USD pour tout ancien Président/Chef d'Etat et Premier ministre et de vice-présidents;
  - ii. Un per diem de 314 USD pour chacun des deux accompagnateurs de l'ancien Président/Chef d'Etat et de l'ancien Premier ministre et de vice-présidents ;
  - iii. Un montant forfaitaire de 1.000 USD par mission et un per diem de 1.000 USD pour toute personne ayant le statut d'ancien Président du Sénat, ancien Président de la Chambre des Représentants, ancien Vice-président et ancien Président de la Cour suprême d'un Etat membre ;
  - iv. Un per diem de 314 USD en faveur d'un accompagnateur de l'ancien Président du Sénat, ancien Président de la Chambre des Représentants, ancien Vice-président et ancien Président de la Cour suprême d'un Etat membre.

83. Enfin, le Conseil a approuvé le budget 2021 de la Communauté pour un montant total de **398.044.626 UC** tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

**TABLEAU 4 : BUDGET CONSOLIDÉ 2021 DES RECETTES DE LA COMMUNAUTÉ**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ	RECOMMANDATION DU CAF	ÉCART	
	UC	UC	MONTANT	%
<b>Prélèvement Communautaire</b>	185.739.379	185.739.379	0	0,0%
<b>Réserves</b>	20.084.507	20.084.507		
<b>Arriérés du Prélèvement communautaire</b>	75.894.454	75.894.454	0	0,0%
<b>Arriérés de contribution</b>	1.768.710	1.768.710	0	0,0%
<b>Autres recettes</b>	350.194	350.194	0	0,0%
<b>Financement extérieur</b>	114.207.382	114.207.382	0	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>398.044.626</b>	<b>398.044.626</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 5 : BUDGET CONSOLIDÉ 2021 DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ	RECOMMANDATION DU CAF	ÉCART	
	UC	UC	MONTANT	%
Institutions de la Communauté	319.316.490	319.316.490	0	0%
Obligations statutaires	11.711.966	11.711.966	0	0%
Programmes spéciaux dans les États membres	36.702.319	36.702.319	0	0%
Paix & Sécurité	30.313.851	30.313.851	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>398.044.626</b>	<b>398.044.626</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>

**TABLEAU 6 : BUDGET CONSOLIDÉ 2021 DES INSTITUTIONS**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ	RECOMMANDATION DU CAF	ÉCART	
	UC	UC	MONTANT	%
Commission de la CEDEAO	221.989.419	221.818.333	171.086	0,08%
Parlement de la CEDEAO	20.397.075	20.397.075	0	0%
Cour de Justice de la Communauté	16.417.048	16.417.048	0	0%
Organisation ouest africaine de la santé (OOAS)	43.179.200	43.350.286	171.086	0,3%
Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent (GIABA)	10.251.356	10.251.356	0	0%
Bureau de l'Auditeur Général	7.082.392	7.082.392	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>319.316.490</b>	<b>319.316.490</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

**TABLEAU 7 : BUDGET CONSOLIDÉ 2021 DES OBLIGATIONS STATUTAIRES**

	PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ	RECOMMANDATION DU CAF	ÉCART	
	UC	UC	MONTANT	%
Président de la Conférence (0,5 % du	439.803	439.803	0	0%

	<b>PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ</b>	<b>RECOMMANDATION DU CAF</b>	<b>ÉCART</b>	
	<b>UC</b>	<b>UC</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
<b>prélèvement communautaire des États membres)</b>				
<b>Président de la Conférence (1.200.000 UC)</b>	1.200.000	1.200.000	0	0%
<b>Bureaux Nationaux de la CEDEAO (4,5 % du prélèvement communautaire)</b>	10.072.163	10.072.163	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>11.711.966</b>	<b>11.711.966</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

**TABLEAU 8 : BUDGET CONSOLIDÉ 2021 DES PROGRAMMES  
SPECIAUX/INTERVENTIONS DANS LES ETATS MEMBRES**

	<b>PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ</b>	<b>RECOMMANDATION DU CAF</b>	<b>ÉCART</b>	
	<b>UC</b>	<b>UC</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
<b>Fonds régional de la CEDEAO pour l'alimentation et l'agriculture</b>	2.000.000	2.000.000	0	0%
<b>Réserve alimentaire régionale de la CEDEAO</b>	1.000.000	1.000.000	0	0%
<b>Électrification rurale &amp; Initiative LPG</b>	2.100.841	2.100.841	0	0%
<b>Foire commerciale de la CEDEAO</b>	615.322	615.322	0	0%
<b>Centre régional de formation de la CEDEAO, Lomé</b>	500.000	500.000	0	0%
<b>Dépôt logistique de la CEDEAO (Lungi)</b>	6.622.679	6.622.679	0	0%
<b>Construction du nouveau siège</b>	13.795.620	13.795.620	0	0%

	<b>PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ</b>	<b>RECOMMANDATION DU CAF</b>	<b>ÉCART</b>	
	<b>UC</b>	<b>UC</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
<b>Entreprenariat des jeunes dans les TIC</b>	931.971	931.971	0	0%
<b>Projets d'adduction d'eau dans les zones rurales</b>	700.000	700.000	0	0%
<b>Projets spéciaux - Administration générale &amp; Conférences</b>	8.435.886	8.435.886	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>36.702.319</b>	<b>36.702.319</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

**TABLEAU 9 : BUDGET CONSOLIDÉ 2020 DES OPÉRATIONS DE PAIX & DE  
SÉCURITÉ**

	<b>PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ</b>	<b>RECOMMANDATION DU CAF</b>	<b>ÉCART</b>	
	<b>UC</b>	<b>UC</b>	<b>MONTANT</b>	<b>%</b>
<b>Fonds pour la paix</b>	6.700.000	6.700.000	0	0%
<b>ECOMIB</b>	621.455	621.455	0	0%
<b>ECOMIG</b>	3.911.347	3.911.347	0	0%
<b>Centre de Coordination Internationale (CCI)</b>	17.855.586	17.855.586	0	0%
<b>AFISMA</b>	1.225.463	1.225.463	0	0%
<b>TOTAL</b>	<b>30.313.851</b>	<b>30.313.851</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

84. Les ratios relatifs au projet de budget 2021 des institutions de la Communauté sont les suivants :

Charges administratives : 26 %

Coût des programmes : 74 %

85. Au total quinze (15) tâches ont été assignées par la 84<sup>ème</sup> Session ordinaire du Conseil des ministres à la Commission, aux institutions et agences spécialisées de la CEDEAO. Le taux d'exécution global de ces tâches est de 56,6 %.

85. La répartition globale du taux d'exécution se présente comme suit :

- 20 % des tâches ont enregistré un taux d'exécution de 100 % ;
- 13 % des tâches ont enregistré un taux d'exécution de 75 % ;
- 7% des tâches ont enregistré un taux d'exécution de 70 % ;
- 40% des tâches ont enregistré un taux d'exécution de 45% ;
- 13% des tâches ont enregistré un taux d'exécution de 30% ;
- 7% des tâches ont enregistré un taux d'exécution de 20% ;

87. Les principaux défis rencontrés dans l'exécution des tâches assignées par la 84<sup>ème</sup> session du Conseil concernant l'impact de la Covid-19 sur la mise en œuvre du programme de travail 2020 approuvé pour la Commission, les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO. Dans certains cas, la faible exécution des tâches assignées était également liée au manque de personnel adéquat, aux retards dans la passation des marchés et dans la conclusion des négociations avec les partenaires.

88. Suite aux clarifications demandées, le Conseil a pris note de la présentation et a demandé à la Commission d'accélérer les progrès en ce qui concerne les tâches clés.

#### **Point 10: Présentation et examen du projet d'ordre du jour de la 58<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement**

89. Le Président de la Commission a présenté le projet d'Ordre du jour de la 58<sup>ème</sup> Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

90. Suite à la présentation et à des amendements, le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour annexé au présent rapport.

#### **POINTS POUR APPROBATION**

#### **Point 11 : Présentation et examen du Mémoire sur la Politique de Suivi et Évaluation de la CEDEAO**

91. Sur recommandation du Conseil des ministres de la CEDEAO formulée lors de sa 78<sup>ème</sup> session ordinaire tenue en juin 2017, relative à la nécessité d'établir une fonction de suivi et évaluation (S&E) beaucoup plus forte pour la Communauté, la Commission de la CEDEAO a initié le processus d'élaboration de la Politique régionale de suivi et évaluation. L'élaboration de cette politique a suivi une approche participative, qui a permis de prendre en compte les points de vue et les contributions des acteurs concernés. Le projet final de la Politique a été examiné et validé par les ministres de la Planification des États membres lors d'une réunion virtuelle tenue le 12 janvier 2021. L'objectif

principal de la réunion des ministres sectoriels était de valider le projet de Politique de Suivi et Évaluation de la CEDEAO et de le recommander au Conseil des ministres de la CEDEAO pour approbation.

92. D'après la présentation de la Commission sur le projet de Politique de Suivi et Évaluation de la CEDEAO, la réunion des ministres sectoriels sur la Politique de suivi et d'évaluation de la CEDEAO a convenu de ce qui suit :

- a. La décision de la Commission de la CEDEAO de mettre en place une Politique de S&E est louable et vient à point nommé ;
- b. Dans l'ensemble, la politique devrait être un document concis, comportant des détails énoncés dans le Manuel de suivi & évaluation sur son opérationnalisation ;
- c. La portée de la Politique devrait se limiter aux programmes et projets de la CEDEAO mis en œuvre aux niveaux national et régional.

93. En vue d'assurer une opérationnalisation efficace de la Politique de S&E de la CEDEAO, la réunion a formulé à l'endroit de la Commission les recommandations suivantes :

- a. La numérisation des opérations de S&E ;
- b. La création d'une fonction de S&E indépendante dotée de ressources suffisantes ;
- c. L'implication des experts nationaux en S&E dans le plan de renforcement des capacités en S&E de la Commission de la CEDEAO.
- d. La révision et le développement en temps utile d'un manuel actualisé de S&E de la CEDEAO ;
- e. La mise en place d'un mécanisme de partage d'informations pour le flux efficace des données de S&E des États membres à la Commission de la CEDEAO.

94. En conclusion, la réunion des ministres sectoriels sur la Politique de Suivi et Évaluation invite la réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO à approuver le projet de Politique de S&E de la CEDEAO.

95. À l'issue de la présentation, le Conseil a approuvé le rapport et la Politique y afférente pour transmission ultérieure en vue de leur adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

**Point 12 :Présentation et examen du Mémoire sur le Rapport de la 21<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée des Ministres de la Santé de la CEDEAO**

96. Le rapport de l'Assemblée des ministres de la Santé a été présenté par le Professeur Stanley Okolo, Directeur général de l'OOAS. Il a confirmé que la 21<sup>ème</sup>

session ordinaire de l'Assemblée des ministres de la santé (AMS) de la CEDEAO s'est tenue par visioconférence le 4 août 2020 sous la présidence du Dr Idi Mainassara, Ministre de la Santé de la République du Niger et Président de l'AMS. L'Assemblée a réuni les ministres de la Santé des 15 États membres de la CEDEAO ou leurs représentants dûment mandatés.

97. Il a indiqué que l'AMS a reçu et discuté de la situation sanitaire dans la région, des principales réalisations des programmes et des performances financières de l'institution. Le rapport annuel 2019 de l'OOAS sur la santé, ainsi que diverses présentations et recommandations du Comité des experts de la santé ont été discutés et adoptés par l'AMS, y compris des résolutions clés soumises pour approbation ou pour la publication de directives par le Conseil. L'examen de ces documents est inscrit à l'ordre du jour de la 85<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des ministres.

98. Les ministres de la Santé ont également suivi la présentation de Dr. Berkley, Directeur général de la GAVI, sur les initiatives en cours dans le cadre des efforts visant à accélérer l'accès équitable à des vaccins anti-COVID de qualité pour la région, notamment des plans visant à fournir deux milliards de doses de vaccins aux pays à faible revenu d'ici la fin 2021. Les ministres de la Santé ont réaffirmé l'intérêt de la région pour l'accès au vaccin qui achève la phase 3 des essais cliniques, et ont souligné l'importance d'assurer l'équité dans l'accès à des vaccins anti-COVID de qualité dans la région.

99. Suite à la présentation, le Conseil a approuvé le rapport.

**Point 13 : Présentation et examen du Mémoire sur la stratégie régionale de la CEDEAO en matière de lutte contre le VIH, la tuberculose, l'hépatite B&C, et pour la santé et les droits sexuels et génésiques des populations clés**

100. Le Mémoire a été présenté par le Professeur Stanley Okolo, Directeur général de l'OOAS. Il a confirmé que la résolution sur la stratégie régionale de lutte contre le VIH, la tuberculose, l'hépatite B&C et pour la santé et les droits sexuels et génésiques des populations clés a été adoptée lors de la 21<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée des ministres de la Santé (AMS) de la CEDEAO qui s'est tenue par visioconférence le 4 août 2020, sous la présidence de Dr. Idi Mainassara, Ministre de la Santé de la République du Niger et Président de l'AMS.

101. Il a indiqué que la Stratégie régionale de lutte contre le VIH, la tuberculose, l'hépatite B&C et pour la santé et les droits sexuels et génésiques des populations clés, a été développée à travers un processus coordonné par un groupe de travail technique de l'OOAS et validée par le Comité régional des experts. La stratégie visait à créer dans l'espace CEDEAO un environnement juridique, social et économique favorable, qui facilitera par la suite l'accès à des services généraux en matière de lutte contre le VIH, la tuberculose, l'hépatite B et C et de santé sexuelle et génésique, conçus pour répondre aux besoins de chaque sous-groupe de population clé.

102. Le Conseil a approuvé le rapport et les recommandations qui y sont contenues.

**Point 14 : Présentation et examen du Mémoire sur la Politique de gouvernance et de protection des données institutionnelles de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé**

103. Le Mémoire sur la Politique institutionnelle en matière de gouvernance et de protection des données sanitaires a été présenté par le Directeur général de l'OOAS. Il a confirmé que la résolution a été présentée à la 21<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée des ministres de la Santé (AMS) de la CEDEAO qui s'est tenue par visioconférence le 4 août 2020, sous la présidence de Dr Idi Mainassara, Ministre de la Santé de la République du Niger et Président de l'AMS.

104. Il a déclaré que la résolution s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion stratégique des informations sanitaires au sein de l'OOAS, de ses partenaires et surtout de l'espace CEDEAO. Il s'agit d'un document fondamental qui énonce la vision stratégique de l'OOAS pour les systèmes d'information sanitaire, en s'appuyant sur l'Entrepôt régional de données sanitaires (ERDS) créé à l'OOAS en 2014 à partir de la technologie DHIS 2 et qui vise à assurer la disponibilité et l'accessibilité d'informations sanitaires de qualité pour une prise de décision éclairée sur la qualité de la prestation des services de santé dans l'espace CEDEAO.

105. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour adoption.

**Point 15 : Présentation et examen du Mémoire sur la Stratégie régionale de Cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité**



106. Le Mémorandum sur Stratégie régionale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité, adoptée par la 17<sup>e</sup> réunion des ministres en charge des Postes et Télécommunications/TIC qui s'est tenue par visioconférence le 26 novembre 2020, a été présenté par le Ministre de la Communication du Ghana.

107. Dans sa présentation, le Ministre a rappelé que la transformation numérique accélérée en cours en Afrique de l'Ouest est d'une grande importance pour l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des administrations, des politiques publiques et des économies, ainsi que pour le bien-être des populations. Toutefois, les menaces et les risques croissants auxquels est confronté le cyberspace mondial sont susceptibles de réduire considérablement les avantages attendus de la numérisation.

108. Le contexte d'élaboration et d'adoption de la Stratégie régionale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité est caractérisé par le niveau croissant d'interconnexion du monde actuel plus que jamais grâce à internet. Cela a créé un environnement propice à la conduite rapide de cyber-attaques et à leur propagation dans le monde entier par-delà les frontières, la géographie ou les juridictions nationales.

109. Pour relever ces défis et ceux imposés par la nature transfrontalière de la cybercriminalité, et en vue de garantir la cybersécurité dans le monde entier, il conviendrait de mettre en place des stratégies nationales de cybersécurité comprenant des mécanismes qui permettent d'identifier, de gérer et de répondre aux cyber-menaces, et d'initier une coopération entre les pays aux niveaux régional et international.

110. Dans le souci de garantir une approche régionale coordonnée de règlement des problèmes de cybercriminalité, la Commission de la CEDEAO a initié un programme de cybersécurité destiné à soutenir la sécurisation du marché numérique commun pour la croissance en Afrique de l'Ouest.

111. La stratégie régionale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité, élaborée dans le cadre de l'approche et de la coordination régionales, comprend les dispositions suivantes :

- i. Améliorer le niveau des mécanismes nationaux de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité ;
- ii. Encourager la coopération et l'assistance mutuelle entre les États membres ;

- iii. Mettre en place une Autorité nationale de cybersécurité, renforcer les capacités d'alerte et de réponse aux incidents (CARI), établir une approche de gestion des risques ;
- iv. Améliorer les compétences et renforcer les capacités en matière de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité ;
- v. Réduire les incidents liés à la cybercriminalité, en faisant en sorte de créer un environnement propice, offrant notamment la possibilité de traduire en justice les auteurs de tels actes ;
- vi. Promouvoir la coordination et la coopération régionales et internationales en vue de renforcer la cybersécurité et de lutter contre la cybercriminalité.

112. Enfin, les ministres ont invité le Conseil à adopter la Stratégie régionale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité.

113. Le Conseil a adopté la Stratégie régionale de cybersécurité et de lutte contre la cybercriminalité.

#### **Point 16 : Présentation et examen du Mémoire sur la Politique régionale de protection des infrastructures critiques**

114. Le Mémoire sur la Politique régionale de protection des infrastructures critiques, adoptée par la 17<sup>e</sup> réunion des ministres en charge des Postes et Télécommunications/TIC, qui s'est tenue par virtuellement le 26 novembre 2020, a été présenté par le Ministre ghanéen des Télécommunications.

115. Le Ministre a rappelé qu'aujourd'hui, l'interconnectivité et la dépendance accrue à l'égard d'internet font place à un environnement où les cyber-attaques peuvent se produire rapidement. La résilience et la sécurité des infrastructures critiques et des services essentiels peuvent être affectées par toute une série de risques et de menaces (pannes, accidents, actes de malveillance, attaques physiques ou numériques, catastrophes naturelles, pandémies, etc.) susceptibles d'avoir de graves répercussions sur une nation.

116. Les infrastructures critiques comprennent entre autres installations, les équipements et les données sur les activités gouvernementales, les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'électronique, les secteurs industriels, la santé.

117. En vue d'assurer une approche régionale coordonnée pour traiter des questions de cybersécurité et lutter contre la cybercriminalité, la Commission a mis en place un Agenda de cybersécurité de la CEDEAO destiné à sécuriser le marché numérique commun en vue de la croissance de l'Afrique de l'Ouest. L'Agenda vise à accroître la résilience cybernétique dans la région et à renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC.

118. Dans le cadre de la mise en œuvre de cet Agenda, *la Politique de projection des infrastructures critiques régionales, a été développée et adoptée* le 26 novembre 2020 par les ministres en charge des Postes et Télécommunications/TIC.

119. Les dispositions de la Politique de protection des infrastructures :

- i) Favorisent la recherche et la détection des infractions pénales, ainsi que les poursuites contre leurs auteurs ;
- ii) Définissent le cadre que les États membres doivent adopter pour assurer la protection de leurs infrastructures critiques et de leurs services essentiels ;
- iii) Définissent les rôles des opérateurs des États membres ;
- iv) Fournissent des éléments de méthodologie et des critères d'identification des infrastructures et des services concernés dans les différents secteurs, ainsi que les obligations dévolues aux acteurs ;
- v) Proposent une liste de mesures préventives, réactives et proactives à mettre en œuvre, ainsi que les sanctions en cas de non-respect des mesures de protection ;
- vi) Définissent les principes et les modalités de la coopération entre les États interdépendants en matière d'infrastructures critiques ou de services essentiels ;
- vii) Proposent une liste d'infrastructures et de services pouvant être classés comme critiques, sur la base d'un ensemble de critères standard proposés.

120. En conclusion, le Ministre a invité le Conseil à adopter la Politique régionale de protection des infrastructures critiques.

121. Le Conseil a approuvé la Politique régionale de protection des infrastructures critiques.

**Point 17 : Présentation et examen du Mémoire sur le rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO en charge du Genre, de la Condition féminine et de la Protection des enfants sur “La violence sexuelle et la violence basée sur le genre et les droits des femmes et des jeunes filles dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et au-delà”.**

122. Le ministre en charge du genre de la République du Ghana a présenté le rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO en charge du Genre, de la Condition féminine et de la Protection des enfants qui s'est tenue virtuellement du 8 au 9 octobre 2020, sous le thème : « La violence sexuelle et la violence basée sur le genre et les droits des femmes et des jeunes filles dans le cadre de la pandémie de COVID-19 et au-delà ». Les ministres ont examiné et adopté le rapport de la réunion d'experts qui s'est tenue du 5 au 7 octobre 2020. La réunion ministérielle avait pour but d'examiner les effets de la pandémie de COVID-19 sur les femmes, les jeunes filles et les enfants, notamment en termes de violence sexuelle et de violence basée sur le genre, et de dégager un consensus sur la marche à suivre pour traiter cette question de manière adéquate

123. Les ministres se sont engagés à assurer la mobilisation des ressources nécessaires ainsi que l'implication et l'inclusion de l'ensemble des acteurs concernés en vue de garantir la protection des filles et des femmes et d'éliminer la violence basée sur le sexe, l'exploitation sexuelle, les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et l'excision dans le cadre des plans de réponse face à la COVID-19 et au-delà, y compris le soutien continu aux survivants dans les situations de conflit et de non conflit ainsi que dans les contextes humanitaires.

124. Par ailleurs, les ministres ont examiné et approuvé le projet de Déclaration des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO sur la "Tolérance zéro face à la violence sexuelle, à la violence basée sur le genre, et à l'élimination de toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles en toutes circonstances et en tout temps dans l'espace CEDEAO".

125. Dans le projet de déclaration proposé, les Chefs d'État et de Gouvernement réaffirment leur engagement à prévenir et à combattre, en tant que priorité absolue, la violence sexuelle et la violence basée sur le genre, ainsi qu'à éliminer toute forme de violence faite aux femmes et aux filles, et à mettre en œuvre, à réviser et/ou à renforcer efficacement des lois, politiques, programmes et interventions novatrices et appropriés dans les principaux secteurs de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle et la violence basée sur le genre. La déclaration fait ressortir l'engagement des Chefs d'État et de Gouvernement à promouvoir la coopération et la collaboration au-delà des frontières nationales entre les États membres de la CEDEAO et les pays tiers, en vue de prévenir et de combattre la violence sexuelle et la violence basée sur le genre, ainsi qu'à éliminer toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles

126. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé pour adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

**Point 18: Présentation et examen d'un Mémoire sur la réunion conjointe des ministres de la CEDEAO en charge des Mines et des Hydrocarbures**

127. Le Ministre d'Etat, Ministre du Pétrole du Niger, M. Foumakoye GADO, Président de la réunion conjointe des Ministres en charge des Hydrocarbures et ceux des Mines des Etats membres de la CEDEAO, a présenté le rapport de ladite session tenue à Niamey au Niger le 29 Octobre 2020. La session a porté sur l'examen de trois documents, en l'occurrence :

**(i) le Document sur la création d'une base de données géo-extractives & d'un cadre d'informations statistiques de la CEDEAO :** il s'agit de fournir un guide harmonisé susceptible de rendre compte des progrès de développement tout au long des chaînes de valeur du secteur géo-extractif (mines et hydrocarbures) de la Communauté.

**(ii) le document sur la création d'un observatoire et d'un système de cadastre des industries géo-extractives de la CEDEAO :** il s'agit de doter la communauté d'un référentiel unique géo-spatial d'informations en temps réel dans un système régional d'informations géospatiales qui permettra de renforcer le développement et la promotion des investissements du secteur géo-extractif. Le cadastre minier permettra de doter la région d'outils pour mieux connaître sa cartographie et ses potentialités minières et pétrolières. Il permettra aux Etats d'être autonomes et mieux outillés pour les futures transactions et négociations.

**(iii) la Directive de la CEDEAO sur la responsabilité sociétale des entreprises, la localisation et le développement du contenu local :** Cette Directive vise à assurer la participation inclusive des citoyens dans les secteurs des mines et des hydrocarbures et de développer des liens effectifs au sein des sous-secteurs connexes de l'industrie. Elle détermine tous les contours d'un bon développement local et met l'accent sur la responsabilité sociétale des entreprises vis-à-vis des communautés locales. Elle permettra de renverser les tendances actuelles pour donner aux Etats la primauté d'élaborer des politiques de contenu local qui bénéficient aux populations (emplois, ressources humaines, fournisseurs, achats et prestations de services, accès au financement, etc...) et l'obligation des entreprises à faire des investissements sociaux dans les zones affectées par les sites miniers et pétroliers.

128. Ces trois documents, qui seront tous des directives régionales, ont fait l'objet de plusieurs revues par les Experts des Etats membres à travers des ateliers de validation. Les Ministres sectoriels ont adopté les trois textes communautaires et les ont recommandés aux autres instances statutaires de la CEDEAO pour endossement.

129. Le Conseil des Ministres s'est réjoui de l'adoption des trois textes mentionnés.

130. Après avoir examiné le rapport des Ministres sectoriels qui lui a été soumis et aussi pris en compte la résolution du Parlement de la CEDEAO (qui a donné un avis favorable à l'adoption des trois textes en sa session par visioconférence du 16 janvier 2021), le Conseil des Ministres l'a entériné ainsi que les décisions qui en découlent.

Ainsi, le Conseil des Ministres a adopté les textes suivants sur :

- ✓ **La création d'une base de données géo-extractives & d'un cadre d'informations statistiques de la CEDEAO ;**
- ✓ **la création d'un observatoire et d'un système de cadastre des industries géo-extractives de la CEDEAO ;**
- ✓ **la Directive de la CEDEAO sur la responsabilité sociétale des entreprises, la localisation et le développement du contenu local.**

131. En outre, le Conseil des Ministres recommande les trois textes adoptés à l'attention de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa prochaine session pour endossement.

**Point 19: Présentation et examen d'un Mémoire sur le Rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO en charge de la Coopération**

## **transfrontalière, portant sur le Programme 2021 d'appui à la coopération transfrontalière**

132. Les ministres de la CEDEAO en charge de la coopération transfrontalière ont tenu une réunion virtuelle le jeudi 22 octobre 2020 pour discuter des questions relatives au développement du Programme d'Appui à la Coopération transfrontalière de la CEDEAO (ECBCSP) pour la période allant de 2021 à 2025 ; il s'agissait également d'examiner et d'approuver le rapport de la réunion préalable des experts sectoriels qui a eu lieu par vidéoconférence le 10 septembre 2020.

Le rapport des experts a souligné qu'à la suite de la mise en œuvre d'une phase pilote du programme de 2009 à 2013, des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne la mise en place des structures opérationnelles du programme, l'identification des projets transfrontaliers prioritaires et le mécanisme de financement régional, ainsi que les outils opérationnels du programme en vue de gérer, superviser, suivre et évaluer efficacement les activités. C'est dans cette perspective qu'un nouveau cycle opérationnel du programme a été élaboré pour une mise en œuvre complète dans les quinze (15) États membres de la CEDEAO.

133. Le nouveau programme dénommé Programme d'Appui à la Coopération transfrontalière de la CEDEAO (ECBCSP) 2021-2025, assorti d'un mécanisme de financement régional qu'est le Fonds pour la Coopération, la libre Circulation et la Migration transfrontalières de la CEDEAO (CBC-FMM) et d'outils opérationnels conçus pour une mise en œuvre sur une période de cinq (5) ans, a été validé au niveau des experts en septembre 2020 et adopté en octobre 2020 par les ministres de la CEDEAO en charge de la coopération transfrontalière.

134. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

### **Point 20 : Présentation et examen du rapport de la réunion des ministres de la CEDEAO chargés de la migration, sur les politiques migratoires et les instruments de gestion des frontières**

135. Le Ministre de l'Intérieur, M. Rauf Aregbesola, qui a présidé la quatrième (4ème) réunion ministérielle annuelle relative au Dialogue sur les Migrations en l'Afrique de l'Ouest (MIDWA) qui s'est tenue par visioconférence le 24 juillet 2020, a indiqué que la réunion avait pour objet de garantir la participation des États Membres, au plus haut niveau, à la mise en œuvre des instruments juridiques régionaux relatifs à la libre circulation des personnes et aux migrations, dans le but de favoriser l'intégration et le développement de la région.

136. Cette réunion de haut niveau a connu la participation des ministres en charge des questions de migration, de sécurité, de l'intérieur, et de l'intégration régionale. Les États membres y ont été dûment représentés par leurs ministres ou leurs représentants sectoriels.

137. A l'issue de délibérations approfondies, les ministres ont fait les recommandations suivantes, devant être soumises à l'examen du Conseil des ministres de la CEDEAO et de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO :

138. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

**Point 21 : Présentation et examen du rapport de la 11<sup>ème</sup> réunion des Ministres du commerce de la CEDEAO (ECOMOT) et du rapport du 3<sup>ème</sup> Comité ministériel (tripartite) sur la Liste commune de concessions tarifaires de la CEDEAO pour la ZLECA**

139. M. Alan Kyerematen, Ministre du Commerce et de l'Industrie et Président de la séance, représenté par M. Tei Konzi, Commissaire au Commerce de la CEDEAO, a présenté les résultats de la 11<sup>ème</sup> Réunion des Ministres du Commerce de la CEDEAO (ECOMOT) qui s'est tenue virtuellement le 22 octobre 2020, ainsi que les résultats de la 3<sup>ème</sup> réunion du comité ministériel (tripartite) sur la liste commune de concessions tarifaires qui s'est tenue le 18 novembre 2020.

140. Lors de la 11<sup>ème</sup> réunion de l'ECOMOT, les Ministres en charge ont examiné le Rapport des Experts en charge du Commerce des Etats membres et après délibérations, ils ont approuvé les recommandations contenues dans ledit Rapport concernant les Négociations sur la Zone de Libre-échange Continentale africaine (ZLECAf) ; les Renégociations des Concessions Tarifaires des États membres de la CEDEAO à l'OMC; le Système d'information Commerciale de la CEDEAO (ECOTIS) ; l'Observatoire du Commerce et de la Compétitivité en Afrique de l'Ouest ; la Politique Commerciale Commune de la CEDEAO (PCC) ; les Politique et stratégie de la CEDEAO sur les Obstacles/Barrières non tarifaires (BNT) ; la réponse commerciale COVID-19 de la CEDEAO et les activités de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC).

141. À l'issue de délibérations approfondies, les Ministres ont fait les recommandations suivantes pour examen par le Conseil des Ministres de la CEDEAO :

- Soumettre pour approbation les résultats des consultations du Comité ministériel formé par la 83<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres de la



CEDEAO, relatif au Projet de Liste Commune de Concessions Tarifaires de la CEDEAO pour l'Accord portant sur la ZLECAf.

- Recommander pour approbation au Conseil des Ministres de la CEDEAO, le Projet de Liste Commune d'Engagements Spécifiques de la CEDEAO sur le Commerce des Services dans les cinq (5) domaines prioritaires de la ZLECAf.
- Recommander pour approbation les recommandations du Comité Consultatif de la Concurrence (CCC) de l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC), qui s'est tenue le 24 août 2020, en vue de son opérationnalisation rapide.

#### b) Soumission de l'Offre Commune de la CEDEAO pour la ZLECAf à la CUA

142. Conformément à la recommandation de la 11<sup>ème</sup> ECOMOT, la 3<sup>ème</sup> Réunion du Comité ministériel sur les Concessions Tarifaires qui s'est tenue le 18 novembre 2020. La réunion, à laquelle ont participé le Ghana, le Nigéria et le Niger, avec la Commission de la CEDEAO Assurant le secrétariat, a résolu avec succès les questions en suspens et recommandé le projet d'offre à soumettre au Président du Conseil des Ministres pour examen et approbation.

143. Dans la perspective de la Session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine sur l'Accord portant sur la ZLECAf prévue pour le 5 décembre 2020, la Commission de la CEDEAO avait sollicité et reçu l'approbation du Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO pour la soumission à la CUA du Projet de Listes Communes de Concessions Tarifaires de la CEDEAO et des Engagements Spécifiques sur le Commerce des Services pour la ZLECAf, en attendant la présente Session du Conseil des Ministres de la CEDEAO. La liste commune de la CEDEAO a été faite le 3 décembre 2020.

144. Le Conseil a approuvé le rapport et l'a recommandé pour adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement.

### **POINTS POUR INFORMATION**

#### **Point 22 : Présentation du Mémorandum sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Vision de la CEDEAO à l'horizon 2050**

145. La Vice-Présidente de la Commission de la CEDEAO a présenté un mémorandum sur l'état d'avancement de l'élaboration de la Vision 2050 de la CEDEAO. Elle a fait remarquer que le Conseil des Ministres a approuvé une feuille de route en cinq (5) phases

pour l'élaboration de la Vision en décembre 2018. Elle a ensuite fait comprendre que les phases 1, 2 et 3 de la feuille de route devant permettre de produire le premier projet du plan directeur de la Vision 2050 de la CEDEAO ont été techniquement achevées et les phases 4 et 5 consacrées à la revue, à la validation, à la finalisation et à l'adoption de la Vision arriveront à terme d'ici mars 2021. Elle a attribué le léger retard connu dans l'élaboration et la finalisation de la Vision à la survenue de la pandémie de COVID-19.

146. La Vice-Présidente a également souligné que la mise en œuvre de la feuille de route a suivi une approche consultative et participative. Plus précisément, elle a noté que la Commission et d'autres institutions communautaires, sous l'orientation technique d'un comité ad hoc de directeurs, ont travaillé en collaboration avec les acteurs concernés dans les 15 États membres, à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et à la GIZ pour assurer le respect des meilleures pratiques dans l'élaboration de la Vision et les mesures idoines sont prises pour vulgariser la Vision.

147. Enfin, elle a assuré le Conseil le Management prend toutes les dispositions pour que le plan directeur de la Vision 2050 de la CEDEAO soit finalisé au cours des prochains mois, en vue de l'approbation par le Conseil et de l'adoption par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement lors des réunions statutaires de mi-parcours 2021.

148. Le Conseil a pris note du mémorandum.

**Point 23 : Présentation et examen d'un mémorandum sur les candidatures des États membres de la CEDEAO à des postes statutaires internationaux et régionaux**

149. Afin d'harmoniser et de donner plus de chances aux candidatures des États membres de la CEDEAO à des postes vacants dans les organisations régionales et internationales, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, lors de sa 49<sup>ème</sup> session tenue le 4 juin 2016 à Dakar (Sénégal), a invité les États membres faisant acte de telles candidatures à bien vouloir soumettre leurs dossier à l'arbitrage de la Présidence du Conseil des Ministres qui pourra proposer, pour les différents postes, des candidatures uniques qui devraient bénéficier pleinement du soutien de la Communauté.

150. Depuis début 2020, la Commission a reçu un total de soixante-trois (63) demandes de soutien des États membres de la CEDEAO et en a notifié tous les Etats membres. Sur

les soixante-deux 62 demandes (pour 33 postes vacants), onze (11) postes<sup>1</sup> restaient à pourvoir, au 31 décembre 2020.

151. Les postes suivants ont reçu plusieurs candidatures d'Etats membres de la CEDEAO et nécessitent un arbitrage : (i) Président(e) de l'Union africaine pour la période 2022-2023 (1 siège pour 3 Etats candidats à savoir le Ghana, le Togo et le Sénégal); (ii) Commissaires de l'Union africaine pour la période 2021-2025 (2 sièges pour 5 candidats notamment le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Nigéria et la Sierra Leone); (iii) Vice-Président(e) de la Commission de l'Union africaine (1 siège pour 2 candidats que sont le Ghana et la Gambie); et (iv) Secrétaire général de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES; 1 siège pour 2 candidats à savoir le Burkina Faso et le Mali).

152. Pour faciliter ses travaux, le Conseil a imploré les Etats membres (i) de notifier systématiquement à la Commission de la CEDEAO leurs candidatures aux postes statutaires internationaux, continentaux et régionaux, ainsi que leurs demandes de soutien de la communauté ; et (ii) fournir des informations exactes et complètes sur les postes (c.-à-d. les CV dans les 3 langues officielles de la CEDEAO, les dates des élections, etc.).

153. Le Conseil a pris note du mémorandum.

#### **Point 24 :Présentation du rapport sur l'état de l'audit juricomptable des institutions de la CEDEAO**

154. L'audit juricomptable des Institutions et agences de la CEDEAO a été décidée par la 51ème Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement qui s'est tenue à Monrovia le 4 juin 2017. Conformément à cette décision, les termes de référence ont été approuvés par la session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Lomé les 7 et 8 juillet 2018.

155. Le Cabinet Ernst & Young, Royaume-Uni, retenu pour la réalisation de l'audit a démarré ses travaux en mars 2019 et a présenté son rapport au Conseil des Ministres le 26 Juin 2019. Le rapport a mis en lumière de nombreuses insuffisances, notamment dans le système de contrôle interne, sur la période de l'audit. Le rapport révèle également des délits financiers qui ont fait l'objet d'approfondissement.

156. Il est à noter que des actions sont mises en œuvre, depuis 2 ans, en vue de rendre la gestion de la CEDEAO conforme aux standards internationaux à travers notamment la mise en place d'un système de gestion efficiente et transparente.

---

<sup>1</sup> Ou 9 postes au cas où la région obtiendrait le siège de vice-président(e) de la CUA

157. Sur recommandation du Conseil des Ministres, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en sa séance du 21 décembre 2019, a adopté des décisions visant la poursuite du renforcement du contrôle interne, de la gouvernance et de la transparence dans la gestion de la CEDEAO.

158. L'état de mise en œuvre des décisions se présentent comme suit :

- Plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'étude : Le plan d'actions finalisé et en cours de mise en œuvre par les départements.
- Niveaux de responsabilité des agents et sanctions : L'étude relative à la présomption de fraude sur l'acquisition des ordinateurs au GIABA a été finalisée par le Cabinet Ernst & Young en février 2020. La procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre des agents impliqués avec la mise en place en Comité conjoint de discipline (comprenant les représentants de toutes les Institutions de la CEDEAO). Il a siégé du 9 au 12 novembre 2020. Le Comité conjoint de discipline a soumis son rapport au Président de la Commission qui a décidé de suivre ses recommandations.
- Recrutement pour les services des finances et de l'auditeur général : en cours.
- Système d'archivage électronique et physique pour la conservation des documents administratifs et comptables : en cours de réalisation.

159. L'ensemble des services de la CEDEAO sont engagés dans le processus d'approfondissement de la suppression du cash et de renforcement du Contrôle de la gestion et de la gouvernance des Institutions. Des actions sont régulièrement engagées pour assurer que les procédures sont appliquées conformément à la réglementation.

160. Le Conseil a pris note du rapport.

## **Point 25 : Présentation du mémorandum sur l'état du programme de monnaie unique**

161. Le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC) a été adoptée le 9 juillet 1987 en vue de rendre opérationnel l'idée de créer une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO. Dans ce cadre, la Feuille de route pour le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO, adoptée à Abuja, au Nigéria, le 25 mai 2009, a été révisée à Accra, au Ghana, le 21 février 2018.

162. Nonobstant les résultats mitigés en matière de convergence macroéconomique et d'harmonisation des politiques et programmes, des avancées importantes ont été enregistrées dans la mise en œuvre du PCMC, notamment :

- i. l'adoption du régime de change flexible assortie d'un cadre de politique monétaire axé sur le ciblage de l'inflation ;
- ii. l'adoption du système fédérale pour la Banque centrale de la CEDEAO;
- iii. le choix de l'ECO comme nom de la future monnaie unique de la CEDEAO et **Ec** comme son symbole ;
- iv. le choix de la dénomination « Banque Centrale de l'Afrique de l'Ouest (BCAO) » comme le nom de la Banque Centrale de la CEDEAO ;
- v. la mise en place du Fonds spécial doté de 6 millions de dollars US pour le financement de la mise en œuvre des activités inscrites dans la Feuille de route révisée.

163. L'évaluation régulière de l'état de convergence macroéconomique des économies sur la base du Pacte de convergence et de stabilité macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO a montré qu'à fin 2019, seul le Togo avait respecté l'ensemble des critères du premier rang sur une base durable. Par conséquent, la CEDEAO n'a pas pu entrer en phase de stabilité et de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux termes de l'article 15 dudit pacte.

164. De même, la Covid-19 ayant été considérée comme une circonstance exceptionnelle aux termes de l'article 19 du Pacte (l'Acte Additionnel A/SA.4/06/12), la 57<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement, tenue à Niamey le 7 septembre 2020, a décidé d'exempter les Etats membres du respect des critères de convergences au cours de 2020.

165. Conformément à la décision de la 57<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les projets du nouveau Pacte et de la nouvelle Feuille de route pour le Programme de la Monnaie Unique de la CEDEAO ont été examinés par le Comité technique, dont les conclusions ont été soumis au Comité Ministériel sur le Programme de la monnaie unique de la CEDEAO lors de sa réunion le 14 juillet 2021.

166. Au terme de ses délibérations, le Comité ministériel a pris les décisions ci-après:
- a) Proposer aux Chefs d'Etat la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le début de la phase de convergence;
  - b) Organiser une réunion du Sous-comité du Comité technique et proposer une nouvelle feuille de route pour le programme de la monnaie unique complète prenant en compte tous les aspects ;
  - c) Faire un travail supplémentaire pour mieux définir le concept de « majorité » en vue de soumettre les projets de la Feuille de route et du Pacte de convergence

à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour décision finale, lors de sa session ordinaire en juin 2021 ; et

- d) Soumettre ces conclusions au Sommet du 23 janvier 2021 comme état de mise en œuvre de leur décision.

### **Mémorandum sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du système de paiement et de règlement de la CEDEAO (SPRC)**

167. La Commission, en collaboration avec l'Agence monétaire ouest-africaine (AMAO), met en œuvre le système de paiement et de règlement de la CEDEAO conformément aux exigences de l'article 51 (b-e) du Traité révisé. Le projet vise à Etablir un mécanisme de paiement multilatéral et de règlement des transactions entre les Etats membres.

168. Pour atteindre cet objectif, une étude de faisabilité a été et un modèle de système de paiement semi-centralisé a été adopté par le Comité des gouverneurs des banques centrales, afin de faciliter l'interopérabilité et le règlement multilatéral entre les systèmes nationaux de paiement des États membres. Le modèle, qui comprendra un système régional de règlement brut en temps réel, une chambre de compensation automatisée régionale et un switch régional, soutiendra les paiements pour les échanges commerciaux intrarégionaux dans les devises nationales des États membres, éliminera les retards dans les paiements transfrontaliers et conservera les réserves de change pour la région, entre autres objectifs. Le modèle prendra en charge tous les types de paiements.

169. Les efforts sont actuellement à un stade avancé pour harmoniser les régimes juridiques et réglementaires de paiement et de règlement dans les États membres, afin de créer un environnement propice au fonctionnement du système de paiement transfrontalier et au lancement de la zone de paiement de la CEDEAO. Lors de l'adoption de la réglementation des paiements harmonisée proposée par les États membres, l'une des banques centrales de la région sera choisie pour héberger le RTGS du système de paiement régional, qui sera complété par les autres composants, qui seront également hébergés par certaines chambres de compensation automatisées existantes et les switches dans les États membres. Un mécanisme de supervision est proposé pour les transactions de paiements transfrontaliers, en attendant la création de la Banque centrale régionale.

170. À l'issue de la présentation, le Conseil a pris note du mémorandum.

**Item 26: Présentation du mémorandum sur l'état de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)**

171. Le Commissaire au Commerce a présenté un résumé du rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange continentale africaine (ZLECAf) dans l'espace CEDEAO. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les échanges dans le cadre de la ZLECAf ont effectivement démarré sur la base d'une liste de concessions tarifaires (couvrant 90% des lignes tarifaires), avec des règles d'origine convenues.

172. À ce jour, trente-cinq (35) États membres de l'UA ont ratifié l'accord de la ZLECAf. Les quinze États membres de la CEDEAO ont signé l'accord portant mise en place de la ZLECAf. Cependant, seuls douze (12) États membres de la CEDEAO ont ratifié l'accord pour y constituer des États parties. Il est important que tous les États membres de la CEDEAO ratifient l'Accord afin de promouvoir une libéralisation harmonieuse des échanges dans la région et préserver l'intégrité du Tarif extérieur commun de la CEDEAO.

173. À l'issue d'un long processus de négociations et de concessions, les listes communes de concessions tarifaires pour le commerce des biens et des engagements spécifiques pour le commerce des services dans les cinq (5) secteurs prioritaires ont été soumises à l'Union africaine en début décembre 2020, suivant leur approbation par le Président du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

174. Afin de tirer le meilleur parti de la ZLECAf, huit (8) États membres de la CEDEAO ont élaboré leur stratégie nationale de mise en œuvre, tandis que quatre (4) autres ont lancé le processus d'élaboration. Au niveau régional, la Commission de la CEDEAO élabore une stratégie garantissant la mise en œuvre coordonnée, intégrée et cohérente de la ZLECAf.

175. En outre, pour garantir une meilleure implication de toutes les parties prenantes (États, secteur privé, société civile), la Commission a mené des campagnes de sensibilisation dans les États membres. Bien que les négociations de la ZLECAf soient pilotées par les États membres, la Commission de la CEDEAO continue, au niveau régional, de coordonner les positions / approches de nos pays dans ce processus.

176. Le Conseil a pris note du mémorandum.

**Point 27 : Divers**

177. Le Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Togolais à l'Extérieur, le Professeur Robert Dussey, a attiré l'attention du Conseil sur l'expiration

imminente du mandat des fonctionnaires statutaires actuellement en poste, conformément aux dispositions du nouvel article 18 du Traité révisé. Il a également évoqué les dispositions de l'Acte additionnel A/SP.14/02/12 relatif aux modalités d'attribution des postes statutaires des institutions de la Communauté, puis a invité le Président de la Commission à consulter la Présidente du Conseil pour assurer le lancement du processus à partir de mars 2021, afin d'éviter les difficultés qui s'étaient posées lors du changement de la précédente équipe dirigeante.

**Point 29 : Adoption du rapport**

178. Le rapport a été adopté après amendements.

**Point 30 : Cérémonie de clôture**

179. La Présidente du Conseil des ministres, Mme Shirley Ayorkor Botchwey, dans son allocution de clôture, a remercié les membres du Conseil pour leur participation active et leurs contributions constructives lors de la session. Par la suite, elle a déclaré close la quatre-vingt-cinquième (85<sup>ème</sup>) session ordinaire du Conseil.

**FAIT PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 21 JANVIER 2021**

POUR LE CONSEIL,

LA PRESIDENTE,

---

**S.E. SHIRLEY AYORKOR BOTCHWAY**





Original: Anglais

**Date: 21 janvier 2021**

## **QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

**Par Visioconférence, les 20 et 21 janvier 2021**

### **MOTION DE REMERCIEMENTS**

---

Les membres du Conseil des ministres de la CEDEAO, réunis en visioconférence les 20 et 21 janvier 2021, expriment leur profonde gratitude à la Commission de la CEDEAO pour la qualité des documents soumis à leur examen et pour les excellents moyens de visioconférence mis à leur disposition afin d'assurer le bon déroulement de leurs travaux.

**FAIT LE 21 JANVIER 2021**

**LE CONSEIL**

## **ANNEXES**

**Annexe 1: Allocution de bienvenue du Président de la Commission;**

**Annexe 2: Discours d'ouverture du président du Conseil ;**

**Annexe 3: Liste des Participants;**

COMMUNIDADE ECONOMICA  
DOS ESTADOS DA AFRICA  
OCIDENTAL

COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE  
L'OUEST



ECONOMIC COMMUNITY OF  
WEST AFRICAN STATES

**QUATRE-VINGT CINQUIÈME  
SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Cérémonie d'ouverture

Visioconférence, 20 janvier 2021

---

**DISCOURS DU PRESIDENT DE LA COMMISSION**

**S.E.M JEAN-CLAUDE KASSI BROU**

---

**Commission de la CEDEAO**

**Janvier 2021**

- **Excellence Madame Shirley Ayorkor BOTCHWAY, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration régionale de la République du Ghana, Présidente du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),**
  - **Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres des États membres de la CEDEAO,**
  - **Madame la Vice-Présidente de la Commission,**
  - **Mesdames et Messieurs les Chefs d'Institutions de la CEDEAO,**
  - **Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,**
  - **Mesdames et Messieurs les Commissaires,**
  - **Distingués invités (es),**
  - **Mesdames et Messieurs,**
1. Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à cette visioconférence et vous remercier pour votre participation à cette 85<sup>ième</sup> Session ordinaire du Conseil des Ministres qui démontre votre engagement à faire avancer le processus d'intégration régionale dans la CEDEAO.
  2. En ce début d'année 2021, permettez-moi, à l'entame de mon propos, de vous adresser mes vœux les meilleurs de bonne année pour vous-mêmes et vos proches, ainsi que de paix et de prospérité croissante pour chacun de vos pays et de notre région.
  3. Je saisis cette occasion pour exprimer notre très profonde gratitude à Son Excellence Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, pour son leadership exemplaire dans la conduite des affaires de la Communauté.

4. Comme j'ai eu à le faire hier au Conseil de Médiation et de Sécurité, je voudrais saluer et féliciter Mme Shirley Ayorkor BOTCHWAY, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale de la République du Ghana qui assure la Présidence du Conseil des Ministres de la CEDEAO depuis le 7 septembre 2020. Je remercie également Monsieur Kalla Ankourao, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur, Président sortant du Conseil des Ministres pour la qualité du travail abattu.
5. L'année 2020 a été difficile pour notre région sur de nombreux aspects suite à la pandémie de la Covid-19. Je salue la mémoire de tous les citoyens de notre Communauté qui ont perdu la vie. Alors que l'on pensait sortir de cette situation, la nouvelle année s'ouvre malheureusement sur la deuxième vague de la pandémie de la Covid-19 avec son lot de crise humanitaire, économique et financière.
6. En effet, le début de l'année nous a aussi apporté beaucoup de tristesse car, le 7 janvier 2021, nous avons perdu brusquement un précieux collaborateur, le Secrétaire Général de la Commission, Dr. Nelson MAGBAGBEOLA qui nous a tous plongés dans une grande tristesse.
7. Permettez-moi donc d'exprimer les condoléances de la CEDEAO à nous-mêmes à la République Fédérale du Nigéria. Que son âme repose en paix.

**Excellence Madame la Présidente du Conseil,**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres, Distingués membres du Conseil,**

8. Notre rencontre de ce jour, qui se tient dans un contexte particulièrement difficile, caractérisé par un double défi sanitaire et sécuritaire, offre aux Institutions de la CEDEAO, l'opportunité de faire le point, comme à l'accoutumée, sur l'état de la Communauté ainsi que sur les différents aspects liés à l'intégration régionale et au fonctionnement de nos Institutions.
9. Comme indiqué, la situation sanitaire reste difficile avec la deuxième vague de la Covid-19 qui affecte tous nos pays. Un point sera fait sur cette situation avec un accent sur les réponses possibles à apporter, notamment la question de la vaccination qui est au centre de l'actualité.

10. La situation sécuritaire continue à retenir toute notre attention suite aux nombreuses attaques terroristes avec les victimes dans notre région. Cette question a été évoquée de manière approfondie au Conseil de Médiation et de Sécurité.
11. Les défis que nous vivons actuellement doivent nous conforter dans notre quête de renforcement de notre solidarité afin de renforcer l'intégration régionale.
12. Sur tous ces différents sujets qui seront abordés, je me tiendrai à votre disposition comme d'habitude, avec l'ensemble des Chefs d'Institutions et les Commissaires, en vue de répondre à toutes vos questions, de manière à faciliter vos délibérations.

**Madame la Présidente du Conseil,**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,**

13. Avant de clore mon propos, je tiens à vous réitérer toute notre gratitude et à vous dire combien tous les Chefs d'Institution, mes collaborateurs, l'ensemble du personnel de la CEDEAO et moi-même sommes heureux de servir la Communauté sous votre leadership. Nous nous réjouissons de la collaboration harmonieuse qui s'est tissée entre le Conseil et toutes les Institutions.
14. Sur cette note, je souhaite plein succès à nos travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Thank you very much for your kind attention!

Muito obrigado pela sua atenção !

COMMUNIDADE ECONOMICA  
DOS ESTADOS DA AFRICA  
OCIDENTAL

COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
DES ETATS DE L'AFRIQUE DE  
L'OUEST



ECONOMIC COMMUNITY OF  
WEST AFRICAN STATES

**85<sup>th</sup> ORDINARY SESSION OF THE ECOWAS COUNCIL OF MINISTERS**

**Videoconference, 20-21 January 2021**

---

**OPENING REMARKS BY THE CHAIR OF THE ECOWAS COUNCIL OF  
MINISTERS**

**HON. SHIRLEY AYORKOR BOTCHWAY**

---

**ECOWAS Commission**

**January 2021**

- **Honourable Ministers of Member States of the Economic Community of West African States,**
- **Excellency the President of the ECOWAS Commission,**
- **Excellencies ECOWAS Ambassadors,**
- **Excellency Madam Vice-President of the ECOWAS Commission,**
- **Heads of ECOWAS Institution,**
- **ECOWAS Commissioners,**
- **Distinguished Guests,**
- **Ladies and Gentlemen,**

1. As we begin the New Year 2021, I would like to uphold tradition by extending my best wishes of good health and happiness to you and your families. I have a strong expectation that 2021 will be a fruitful year for us with regard to the management of the COVID-19 pandemic, as well as economic recovery and development.
2. It is therefore with great pleasure that I extend to you a warm and fraternal welcome to the Eighty-fifth Ordinary Session of the ECOWAS Council of Ministers, which is being held virtually owing to the upsurge in the second wave of the coronavirus pandemic (COVID-19).
3. I would especially like to thank all members of the Council of Ministers for their commitment to personally take part in this important meeting which is aimed at finding lasting solutions to the challenges facing our region in this difficult context of COVID-19.
4. Allow me to express, on behalf of the members of Council and on my own behalf, our hearty congratulations to Hon. Kalla Ankourao, Minister of Foreign Affairs, Cooperation, African Integration and Nigeriens Abroad, outgoing Chair of Council, for the outstanding work accomplished.

**Honourable Ministers,  
Distinguished participants,**

5. While we write a new page in the history of our common destiny, our thoughts are particularly with all those who have guided and supported us in years gone by and have left us since our last Summit on 7 September 2021.



6. In this regard, allow me to offer ECOWAS' heartfelt condolences to the Governments and peoples of Ghana, Mali and Niger who have lost former Heads of State, former Prime Ministers and political leaders, namely:

- His Excellency Jerry John Rawlings;
- His Excellency Moussa Traoré;
- His Excellency Amadou Toumani Touré;
- His Excellency Mamadou Tandja;
- His Excellency Soumaila Cissé; and
- His Excellency Modibo Keita.

7. It is also with great sadness that we learnt of the sudden death of Dr. Nelson Magbagbeola, the Secretary General of the Commission, on 7 January 2021. On behalf of this august Assembly and on my own behalf, I would like to express our deepest condolences, sympathy and solidarity to the Nigerian Authorities, ECOWAS Institutions, his family, colleagues and friends, and staff of ECOWAS institutions.

8. I would like us to observe a minute's silence in honour of their memory and that of all ECOWAS citizens who died as a result of the COVID-19 pandemic, and all victims of terrorism in the ECOWAS region.

I thank you! May their souls rest in peace!

9. At this juncture, I wish to express our firm and strong condemnation of the terrorist attacks on all Member States which has caused lost of lives and casualties.

**Honourable members of Council,  
Distinguished Guests,**

10. One year after the eruption of COVID-19 in the world and in our region, it is worth noting that all the robust measures and initiatives taken in our different countries have made it possible to contain the pandemic. We must also hail the coordination measures initiated at the regional level under the leadership of President Muhammadu Buhari, the Champion of the Fight against COVID-19. However, the emergence of the second wave raises concern of health, economic and social difficulties in 2021. We should therefore urgently deepen our reflection to find solutions, notably with regard to the rapid vaccination of our populations and strengthen the resilience of our countries.

11. This demonstrates the importance of today's session of the Council of Ministers in a context where other challenges persist, namely, the fight against terrorism, consolidation of democracy, revitalization of regional trade, and transforming our economies.
12. Thus, during our Session, we will consider, among others, the Annual report of the President of the Commission, the financial situation of Community Institutions, the situation of the coronavirus pandemic (COVID-19) in our region, the Report of the Auditor General and of the Audit Committee, the Report of the 28<sup>th</sup> meeting of the Administration and Finance Committee, as well as several memoranda from Head of Institutions, Commissioners, and sector Ministries.

**Honourable Ministers,  
The President of the Commission,  
Distinguished Guests,**

13. Despite the gloom resulting from the impact of the Coronavirus, and the new wave currently being experienced, we must remain optimistic and strengthen our solidarity to take up the challenges together. The substantive efforts made by all Member States and all ECOWAS Institutions to contribute to the consolidation of peace and security in Region give us hope for a dynamic pursuit of our integration process in 2021.

**Honourable Ministers,  
Distinguished Guests,**

14. I cannot conclude my remarks without paying glowing tribute, once more, to all our Leaders for the solidarity they have all exhibited during this extremely difficult period in our common history. One of the lessons learnt from the Coronavirus pandemic is that we must reinforce our solidarity to face the challenges of regional integration.
15. It is on this note of optimism that I declare open the Eighty-fifth Ordinary Session of the ECOWAS Council of Ministers and wish us every success in our deliberations.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Thank you very much for your kind attention!

Muito obrigado pela sua atenção!

